

ANNEXE 1	<b>La SNDDS en quelques mots</b>	<b>59</b>
ANNEXE 2	<b>Les 12 priorités d'action de la Stratégie</b>	<b>64</b>
ANNEXE 3	<b>Synthèse des assises territoriales</b>	<b>68</b>
ANNEXE 4	<b>Synthèse de la consultation des sportifs de haut niveau</b>	<b>72</b>
ANNEXE 5	<b>Tableau précisant la source de chaque préconisation</b>	<b>75</b>
ANNEXE 6	<b>Tableau proposant les acteurs principalement concernés par levier d'action</b>	<b>92</b>
	<b>Remerciements</b>	<b>119</b>



## LA SNDD EN QUELQUES MOTS

### Le développement durable, tout le monde en parle

Depuis le deuxième Sommet de la Terre, à Rio en 1992, la communauté internationale a pris conscience des enjeux d'un développement durable et de la nécessité de faire évoluer nos modes de vie.

**De façon unanime, le développement durable est défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** (Rapport Brundtland, 1987). Ce type de développement est un processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains. L'adjectif durable insiste sur la notion de temps, c'est-à-dire pour une amélioration sur le long terme du bien-être de tous.

Le développement durable est devenu le plus grand enjeu de civilisation de notre époque et possède en France un fondement à valeur constitutionnelle pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Sa prise en compte est désormais une nécessité qui s'applique à toutes les décisions.

### Et le sport dans tout cela...

Avec plus de 16 millions de licences, 34 millions de pratiquants, 260 000 associations dont 175 000 affiliées à une fédération sportive et 60 000 établissements d'activités physiques et sportives, le sport français représente un espace éducatif incomparable. Il constitue en cela, sur la base de la pratique des activités physiques et sportives, un vecteur privilégié pour engager nos concitoyens dans une démarche environnementale et sociale cohérente, ambitieuse et de qualité.

Alors qu'augmente le niveau des connaissances et des préoccupations liées à l'avenir de l'humanité, le monde du sport prend lui aussi conscience de sa responsabilité face aux nouveaux enjeux écologiques, sociaux et économiques.

En quelques années, différents acteurs se sont attelés à la question. Leurs efforts ont ainsi donné naissance en 2003 à l'Agenda 21 du sport français, et en 2008, à la charte du sport pour un développement durable.

### La Stratégie Nationale de Développement Durable, une feuille de route pour tous

Une première Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) avait été adoptée entre 2003 et 2008. Le 27 juillet 2010 est lancée une seconde Stratégie. Celle-ci avait été prévue par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, du 3 août 2009. Elle constitue alors le cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de la nation, publics comme privés, en matière de développement durable. L'idée de gouvernance s'inscrit au cœur de ce processus d'amélioration continue qu'est le développement durable afin d'aider notre société à évoluer en associant à cet effort toutes les parties prenantes.

Le ministère des Sports a souhaité s'engager et proposer une déclinaison de cette stratégie pour le sport. Son implication s'est portée sur l'organisation d'une consultation couvrant l'ensemble des acteurs du sport et du territoire national.

### La Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport (SNDDS), le temps de l'élaboration

Au cours des mois d'octobre et novembre 2010, se sont tenues dix Assises interrégionales du sport et du développement durable, en métropole et en outre-mer. Afin de garantir la cohérence et la crédibilité de la démarche, cette consultation visait notamment la prise en compte des initiatives exemplaires ayant déjà été mises en œuvre par différentes fédérations, collectivités et entreprises du secteur. Les expériences de terrain sont donc venues enrichir les travaux menés par le ministère avec ses partenaires naturels, tels que le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et d'autres acteurs porteurs d'une expertise précieuse pour le monde sportif. La qualité et l'ampleur des échanges ont témoigné de l'intérêt d'une telle convergence.

**Parce qu'il porte des valeurs exemplaires, parce qu'il a le pouvoir de fédérer et de mobiliser, parce que depuis toujours, il est dans sa nature d'aller plus loin, le sport peut, et doit jouer un rôle très important dans l'effort national vers l'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale.**

Par ailleurs, l'image des sportifs est un vecteur puissant d'adhésion et leur implication dans les projets de sport et de développement durable est donc essentielle.

### La SNDDS, un esprit d'équipe

Une telle stratégie pour un sport durable se veut une réponse aussi concrète que possible aux grands enjeux planétaires globaux. Elle peut, et doit permettre à tous les acteurs du sport, à tous ceux qui sont associés aux projets sportifs, de participer à cette amélioration sans précédent de notre société.

Cette stratégie nationale partagée insiste notamment sur la nécessité pour les acteurs du sport d'adopter une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche qui place l'humain au cœur des objectifs et des actions :

- À travers la prise en compte permanente des attentes et des contraintes de l'ensemble des parties prenantes ;
- À travers un choix d'objectifs nombreux, qu'il conviendra de questionner et d'adapter au fur et à mesure des avancées ;
- À travers une démarche qui concilie progrès social, respect de l'environnement et développement économique ;
- À travers la mise en œuvre de leviers d'action qui permettront, pour chaque projet, d'apporter une réponse locale et adaptée ;
- À travers le maintien permanent d'une vision à long terme et l'anticipation sur les besoins futurs.

Les acteurs du sport doivent être proactifs sur ces sujets. Ils doivent cultiver leurs atouts, en particulier l'utilité éducative et sociale du sport, son rôle majeur en terme de cohésion sociale, son bénéfice sur la santé et sa valeur ajoutée à l'économie.

L'organisation, comprenant notamment l'encadrement des pratiques sportives, est basée sur l'acte éducatif entre l'éducateur et le pratiquant, ce qui permet de faire du sport un vecteur potentiel très important en termes d'éducation à l'environnement et au développement durable. Au-delà des pratiquants, le sport permet aussi de toucher des parents, des cadres et accompagnateurs, du public spectateur ou téléspectateur.

### La SNDDS pour tous

La question primordiale réside dans les modes de pratique adaptés à un épanouissement personnel, à tous les âges de la vie, dans le cadre d'une qualité de vie collective.

L'ensemble des activités, des modes de pratique (loisir, organisé, auto-organisé, compétition, scolaire...), des niveaux, des sites, des territoires, des intervenants dans la réalisation et la gestion des lieux de pratique et des fabricants de matériel sportif est concerné, et porte la responsabilité et le pouvoir de faire mieux, et de contribuer ainsi à l'effort collectif. La stratégie prend en compte l'ensemble de ces différentes dimensions du sport.

La stratégie a pour mission d'être à la fois un déclencheur et une source d'inspiration, pour que chacun, au cœur des projets menés, puisse s'en emparer, la faire vivre, mais aussi l'enrichir au fil des actions, grâce à la très prochaine mise en œuvre d'espaces collaboratifs et de mutualisation de bonnes pratiques qui constitueront un centre de ressources précieux.

### La SNDDS, les 9 défis du sport

La SNDDS est bâtie autour de 9 grands défis, 234 leviers d'action et 12 priorités qui peuvent être atteints à travers 38 chantiers structurants. Les 9 défis sont définis de façon complémentaire et couvrent l'ensemble des enjeux du développement durable pour arriver à mettre en place dès à présent la société à laquelle nous aspirons.

#### DÉFI 1 **Consommation et production durables**

Pour pratiquer le sport, on utilise du matériel, des équipements, des lieux. Savez-vous qu'au total les Français consomment chaque année près de 9 milliards d'euros en biens et matériels sportifs ? Ces objets, ces équipements et ces consommations ont un impact non négligeable sur l'environnement lorsqu'on les fabrique, les emballe, qu'on les jette ou les recycle.

Le défi sera alors d'être bien équipé, mais pas suréquipé ! Cela passe notamment par un matériel de qualité en lieu et place d'un matériel de mauvaise qualité, trop souvent remplacé.

Le défi sera également de bien manger, des produits locaux, de saison ou issus de l'agriculture biologique et de trier ses déchets.

#### DÉFI 2 **Éducation, formation et recherche**

Le sport fait plaisir et éduque tout au long de la vie. C'est aussi un fantastique spectacle.

Pour que cela reste un plaisir, pour que les jeunes s'épanouissent, le sport doit être une école de vie, respectueuse de l'environnement, des autres et de soi-même.

C'est pourquoi, il faut que tous ceux qui encadrent les activités sportives et font vivre les clubs sachent ce qu'est le développement durable et en quoi le sport est concerné. C'est le défi de l'éducation, de la formation de tous les acteurs du sport.

### **DÉFI 3 Gouvernance**

Le terme « gouvernance » est un mot qui généralement effraie. Mais certainement pas les sportifs ! En effet, conformément à son sens étymologique, c'est l'art de la navigation en haute mer, c'est-à-dire de la gestion du temps, de l'incertitude, des ressources et de la coopération qui fonde la gouvernance. Tous les sports peuvent se revendiquer de ce bon pilotage.

Désormais, le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble ; d'assurer les conditions de la paix, de l'épanouissement et de l'équilibre entre l'humanité et la biosphère.

Si l'on veut « tenir ce cap », il est nécessaire de dialoguer, d'échanger avec tous les acteurs, de faire participer les responsables des associations, les bénévoles et bien sûr aussi les pratiquants.

### **DÉFI 4 Changement climatique et énergies**

L'effet de serre est naturel et maintient la Terre à une température « acceptable ». Si on augmente la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère au-delà d'un seuil, comme c'est le cas depuis plusieurs années, cet effet de serre s'emballe et provoque un changement climatique avec des conséquences qui peuvent être dramatiques.

Toute activité humaine, comme par exemple l'activité sportive, émet des gaz à effet de serre, que ce soit du fait de la pratique du sport, ou du fait du spectacle du sport.

La France compte plus de 260 000 équipements sportifs dont la moitié a déjà plus de 24 ans.

Si l'on arrive à disposer de lieux de pratique sportive moins gourmands en énergie, accessibles à tous, économes et sains, l'on réduit nécessairement les gaz à effet de serre. Le sport contribue ainsi à l'effort collectif.

### **DÉFI 5 Transport et mobilité durable**

En France, les transports sont à l'origine de 26 % des émissions de gaz à effet de serre. Chaque semaine, des millions de personnes se déplacent pour pratiquer le sport, l'organiser et l'encadrer, mais également pour aller admirer les efforts des sportifs ! On pourrait penser qu'il s'agit d'un enjeu marginal ; mais lorsqu'on sait que 2,5 millions de manifestations sportives sont organisées en France chaque année, on prend conscience que cela représente des milliards de kilomètres parcourus. L'ensemble de ces déplacements polluent, d'autant plus que la voiture reste souvent le moyen de transport privilégié.

À ce titre, le développement des transports en commun, des modes de transport doux et du covoiturage, représente des alternatives moins coûteuses et plus conviviales, qu'il est souhaitable de promouvoir. Le lieu d'implantation des événements à proximité d'une desserte de transport ou du lieu de vie du public apparaît aussi comme un enjeu stratégique.

### **DÉFI 6 Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles**

La notion même de biodiversité est plutôt récente puisque ce terme date de 1992. Préserver la biodiversité, c'est élaborer une méthode durable de protection des ressources naturelles (les espèces animales et végétales ainsi que les écosystèmes). Notre survie en dépend !

La pratique sportive, qu'elle soit pratiquée en milieu naturel terrestre, aquatique ou aérien, en zones rurales ou urbaines, peut avoir des incidences sur la biodiversité, l'utilisation des ressources naturelles et sur les sols.

Si l'on veut réduire l'impact de la pratique, il faut que les sportifs et ceux qui les encadrent comprennent le lien entre biodiversité et activité sportive. Par exemple, la consommation en eau et en produits phytosanitaires est très importante dans le sport. Les sportifs peuvent même agir en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, en montrant l'exemple des bons gestes, en utilisant des balisages éphémères et discrets, en remettant en état les espaces utilisés.

### DÉFI 7 **Santé et développement durable**

« Un esprit sain dans un corps sain » : la formule est ancienne et connue de tous. Pourtant, elle apparaît aujourd'hui comme étant d'une brûlante actualité, à la lumière des enjeux du développement durable.

En effet, dans notre société, le risque de sédentarité est accru. Sport et santé sont intimement liés. Cela se constate notamment au travers des problèmes majeurs de santé sur lequel le sport peut agir, comme par exemple l'obésité ou l'accroissement des maladies cardiovasculaires. La promotion et le développement des activités physiques et sportives sont des facteurs de bien-être et de bonne santé physique et psychique.

### DÉFI 8 **La responsabilité sociale du sport**

34 millions de personnes déclarent avoir une pratique sportive régulière – soit 71 % de la population –, 16 millions de licences, plus de 2 millions de bénévoles, 120 000 emplois équivalents temps plein.

L'enjeu de la responsabilité sociale du sport consiste, en ce sens, à permettre à toujours plus de personnes de pratiquer, surtout parmi les populations apparemment exclues du sport, afin de lutter efficacement contre toute forme de discrimination. L'objectif, c'est aussi d'encourager l'implication de milliers d'hommes et de femmes dans le monde sportif dans le but notamment de développer l'esprit sportif, la solidarité, le bénévolat !

### DÉFI 9 **Défis internationaux en matière de développement durable**

Développer une démarche de développement durable dans le sport ne s'arrête pas aux frontières. En effet, quoi de plus international et universel que la pratique du sport ?!

La sphère sportive est un vecteur de rayonnement pour la France, d'abord au travers de ses sportifs, dont la visibilité implique l'exemplarité en matière de développement durable.

Ensuite, la France s'illustre grâce aux événements sportifs internationaux qu'elle organise. Ceux-ci se doivent alors d'être irréprochables sur le plan du développement durable, dans la mesure où ils représentent un lieu de sensibilisation privilégié, et une vitrine du savoir-faire français.

Dans la même optique, les initiatives de solidarité internationale, de promotion de la paix à travers le sport peuvent être un moyen de rapprocher les peuples, par-delà les inégalités.

### **Liens utiles**

- Télécharger la SNDDS :  
<http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/sport-et-developpement-durable/>
- Télécharger l'Agenda 21 du sport français :  
[http://franceolympique.com/files/File/actions/sport\\_et\\_territoires/devdurable/agenda21.pdf](http://franceolympique.com/files/File/actions/sport_et_territoires/devdurable/agenda21.pdf)

## LES 12 PRIORITÉS D'ACTION DE LA STRATÉGIE

Afin d'engager le ministère des sports et ses partenaires dans l'action à court terme, un plan d'action prioritaire triennal de la SNDD a été élaboré entre janvier et avril 2011. Douze priorités ont été identifiées, déclinées chacune en chantiers structurants (38).

Le processus de sélection des priorités, basé sur le travail précédemment mené, s'est déroulé en deux temps :

- Tout d'abord, un « outil de priorisation » a été développé, permettant d'identifier les axes d'action les plus pertinents. Les priorités ont été élaborées à partir d'un référentiel multicritère, avec deux niveaux d'évaluation :
  - impact sur l'environnement et/ou le champ social, selon différents critères, par exemple : gain en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, niveau de contribution à la cohésion sociale... ;
  - faisabilité de l'action : les critères retenus ici portent sur la durée de mise en œuvre de l'action, son coût...
- Dans un deuxième temps, le résultat de cette analyse a fait l'objet d'un échange au sein de trois groupes de travail, constitués selon les thématiques environnementales, sociales et de la gouvernance des acteurs.

À l'issue de ces deux phases de travail, 12 priorités ont émergé, organisées autour des valeurs d'exemplarité et de respect ; ces priorités sont présentées pages suivantes. Au sein de chaque priorité, plusieurs chantiers structurants ont été définis (entre 2 et 4), visant à « mettre en mouvement » la priorité. Chaque chantier structurant est défini par un objectif, des indicateurs de réussite, le pilotage et le rôle des acteurs, le financement et le calendrier.

### Classement des 12 priorités par valeur et défi

Valeur	Défi	Mot clé	Priorité
Exemplarité	3	Exemplarité	Poursuivre la stratégie ministérielle du développement durable du ministère des Sports
Respect de la planète et des territoires	4	Demande Transport	Poursuivre les efforts d'optimisation de la demande en transport en modifiant l'organisation de la pratique sportive
	5	Mode Transport	Favoriser l'utilisation de modes de transports à moindre impact (intermodalité)
	1	Consommation/ Production	Accompagner les acteurs à consommer et produire durablement
	4	Infrastructures	Contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale des infrastructures, y compris durant leur utilisation
	6	Biodiversité	Engager le monde sportif dans la préservation et la gestion durable de la biodiversité
Respect des personnes dans leur diversité	7	Santé	Promouvoir l'activité physique et sportive comme facteur de santé et de bien-être
	8	Équité	Promouvoir un sport pour le plus grand nombre, basé sur l'équité et le respect de la personne
	8	Cohésion sociale	Favoriser l'utilisation du sport comme source de cohésion sociale, d'éducation et de développement personnel
Respect des acteurs	2	Formation	Sensibiliser, éduquer et former l'ensemble des acteurs du sport au développement durable et faciliter le partage des bonnes pratiques
	3	Démarches DD	Favoriser la mise en œuvre de démarches de développement durable par les organisations sportives, dans une dynamique de gouvernance partagée
	9	Événements	Concevoir les événements sportifs de manière responsable et utiliser les grands événements internationaux comme moteur d'innovation et comme vitrine du savoir-faire français



## DÉFI 1 | NOTRE PRIORITÉ

### Accompagner les acteurs à consommer et produire durablement

Les chantiers structurants :

- Accompagner l'éco-conception des produits et équipements sportifs, à partir de la réalisation d'Analyses de Cycle de Vie;
- Orienter le choix des consommateurs vers des produits à moindre impact environnemental en soutenant l'affichage environnemental du matériel sportif;
- Faciliter la mise en place de filières de collecte, de réutilisation et de recyclage.

## DÉFI 2 | NOTRE PRIORITÉ

### Sensibiliser, éduquer et former l'ensemble des acteurs du sport au développement durable et faciliter le partage des bonnes pratiques

Les chantiers structurants :

- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les diplômes du ministère des Sports;
- Inciter à l'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations universitaires du secteur sportif;
- Sensibiliser l'ensemble des intervenants du sport fédéral au développement durable;
- Renforcer le centre national de ressources et d'expertise sur le sport et le développement durable.

## DÉFI 3 | NOS PRIORITÉS

### Poursuivre la stratégie ministérielle du développement durable du ministère des Sports

Les chantiers structurants :

- Mettre en œuvre une démarche de progrès permettant de réduire l'impact carbone du Ministère, des services déconcentrés et des Établissements;
- Sensibiliser l'ensemble des agents du Ministère, des services déconcentrés et des établissements aux principes du développement durable et aux bonnes pratiques;
- Mettre en œuvre une politique d'achats éco-responsables.

### Favoriser la mise en œuvre de démarches de développement durable par les organisations sportives, dans une dynamique de gouvernance partagée

Les chantiers structurants :

- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans l'attribution des aides apportées par l'État;
- Favoriser l'intégration du sport dans les stratégies de développement durable des territoires;
- Mettre à disposition des acteurs du sport des outils favorisant la mise en œuvre de démarches de développement durable.

## **DÉFI 4 | NOS PRIORITÉS**

### **Poursuivre les efforts d'optimisation de la demande en transport en modifiant l'organisation de la pratique sportive**

Les chantiers structurants :

- Développer et mettre à disposition des acteurs un outil d'optimisation des transports;
- Promouvoir les évolutions des règlements des fédérations.

### **Contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale des infrastructures, y compris durant leur utilisation**

Les chantiers structurants :

- Lancer une analyse relative à la performance énergétique du parc des équipements sportifs;
- Réduire l'impact environnemental des magasins de sport;
- Accompagner les maîtres d'ouvrages (guide d'application du référentiel HQE).

## **DÉFI 5 | NOTRE PRIORITÉ**

### **Favoriser l'utilisation de modes de transports à moindre impact**

Les chantiers structurants :

- Développer une méthodologie « Plans de Déplacement Sport » (PDS) à destination des fédérations dans un cadre territorial;
- Inciter les organisateurs d'événements sportifs à la définition de programmes d'action « transports durables »;
- Faciliter l'utilisation des modes de transport alternatifs en développant des sites web d'information et/ou des partenariats avec les opérateurs de transport.

## **DÉFI 6 | NOTRE PRIORITÉ**

### **Engager le monde sportif dans la conservation et la gestion durable de la biodiversité**

Les chantiers structurants :

- Favoriser les partenariats entre le monde sportif et les acteurs de l'environnement (sportif acteur de la gestion durable);
- Généraliser la mise en œuvre d'un volet biodiversité dans les règlements fédéraux DD;
- Promouvoir l'intégration des clubs sportifs dans la gestion des espaces protégés.

## DÉFI 7 | NOTRE PRIORITÉ

### Promouvoir l'approche sport / santé et bien-être

Les chantiers structurants :

- Renforcer la place de l'éducation physique dans les plans nationaux de santé publique;
- Référencer l'engagement des acteurs du sport sur les thématiques santé;
- Renforcer la prise en compte de la santé des pratiquants (santé dans le sport).

## DÉFI 8 | NOS PRIORITÉS

### Promouvoir un sport pour le plus grand nombre, basé sur l'équité et le respect de la personne

Les chantiers structurants :

- Accompagner le mouvement sportif dans la lutte contre les discriminations;
- Développer les pratiques sportives au sein des clubs pour tous les publics et tout au long de la vie;
- Développer la politique de gestion du supportérisme.

### Favoriser l'utilisation du sport comme source de cohésion sociale, d'éducation et de développement personnel

Les chantiers structurants :

- Intégrer les acteurs du sport dans les politiques locales d'insertion sociale;
- Analyser l'offre et la demande en termes d'animation et d'équipements sportifs;
- Améliorer l'intégration du sport dans le parcours éducatif;
- Promouvoir l'engagement citoyen comme source d'épanouissement et de développement personnel.

## DÉFI 9 | NOTRE PRIORITÉ

### Concevoir les événements sportifs de manière responsable et utiliser les grands événements internationaux comme moteur d'innovation et comme vitrine du savoir-faire français

Les chantiers structurants :

- Participer aux travaux normatifs internationaux sur l'éco-conception des événements (ISO20121) et préparer les acteurs français à l'intégration de cette norme;
- Favoriser les démarches de développement durable ambitieuses et innovantes dans la candidature et l'organisation des grands événements sportifs en France;
- Inciter les organisations internationales à adapter leur cahier des charges;
- Inciter et accompagner à l'éco-conception de l'ensemble des événements.

## **SYNTHÈSE DES ASSISES TERRITORIALES**

À la suite de la journée nationale des Assises du sport et du développement durable organisée le 20 mai 2010 à Paris, dix assises interrégionales ont été organisées entre les mois de juin et de novembre 2010. Ces assises ont été coorganisées dans une démarche partenariale entre les services de l'État, du Comité National Olympique et Sportif (CNOSF), le soutien du Centre National du Développement du Sport et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Elles répondaient à plusieurs objectifs :

- Maintenir la dynamique de dialogue grâce à de nouveaux cadres de concertations entre les acteurs du sports, ceux du développement durable, les collectivités, et les acteurs privés;
- Identifier les actions déjà mises en œuvre sur chaque territoire, les freins, les motivations et les facteurs de réussites;
- Partager et mutualiser les expériences;
- Contribuer à la rédaction de la stratégie nationale pour un développement durable du sport en élaborant des préconisations de leviers d'actions.

### **1. BILAN DE LA PARTICIPATION**

Les onze événements ont regroupé, au total, près de 1 500 participants. Près de 50 % d'entre eux sont issus du monde sportif (CNOSF, fédérations, ligues ou clubs). Cette forte participation atteste d'un réel intérêt pour rendre compatible la pratique du sport et les enjeux de développement durable.

Les collectivités territoriales se sont aussi fortement impliquées dans ce processus de concertation. Cette implication est sans doute à l'image du rôle central des collectivités dans la mise en œuvre des politiques sportives (construction et rénovation des équipements et infrastructures, aides aux associations sportives). Il traduit également une volonté de préserver les richesses de leurs territoires pour les générations futures.

Par ailleurs, près de 20 % des acteurs sont issus des services déconcentrés dépendant du ministère des Sports. Cela illustre la volonté de l'État à accompagner l'ensemble des acteurs vers une pratique durable du sport.

Enfin, la diversité des participants est très importante car les assises ont rassemblé d'autres services de l'État (écologie, éducation et enseignement supérieur, santé), des acteurs environnementaux (associations, entreprises agissant pour le développement durable), des entreprises intervenant dans le domaine du sport ou encore d'autres associations agissant pour la cohésion sociale, la lutte contre les discriminations. Cette diversité a permis d'enrichir les débats, d'aborder de nombreux thèmes du développement durable (économique, social et environnemental) et de faire émerger des préconisations d'actions.

## Participation aux Assises territoriales

Acteurs	Participants	Pourcentage
Ministère des Sports	197	20,6 %
Ministère de l'Écologie	25	2,6 %
Ministère de l'Éducation nationale	37	3,9 %
Établissements publics du sport	21	2,2 %
Parlementaires	2	0,2 %
Collectivités territoriales	116	12,2 %
Acteurs environnementaux / ONG	42	4,4 %
CNOSF / CROS / CDOS	144	15,1 %
Fédérations / Ligues	267	28,0 %
Clubs	48	5,0 %
Sportifs de haut niveau	1	0,1 %
Entreprises (fabricants et distributeurs)	12	1,3 %
Prestataires de services sportifs	19	2,0 %
Médias	2	0,2 %
Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	18	1,9 %
<b>TOTAL *</b>	<b>851</b>	<b>100 %</b>

\* Nombre de participants aux assises territoriales du sport et du développement durable.  
N'est pas inclus la participation à la journée d'ouverture et les consultations des sportifs de haut niveau.

## 2. SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

Le choix des sujets abordés lors des assises devait respecter le cadre édicté dans le cahier des charges rédigé par le ministère des Sports et le CNOSF. En effet, des thèmes apparaissaient comme incontournables et c'est pourquoi trois sujets de tables rondes étaient imposés :

- compétitions et évènements sportifs
- organisation de la pratique
- sensibilisation, éducation, formation

Par ailleurs, d'autres thèmes ont pu être abordés, à l'initiative des organisateurs :

- Infrastructures et équipements sportifs
- Gouvernance et responsabilité sociale

### Compétitions et évènements sportifs

Les évènements sportifs et les compétitions, par leur fréquence et leur nombre de participants (sportifs, organisateurs et spectateurs), peuvent avoir un coût ou environnemental très lourd et des incidences économiques et sociales. Mettre en place des actions de développement durable lors de ces moments est un enjeu déterminant pour préserver les richesses d'un territoire.

Par ailleurs, la portée éducative de ces évènements est considérable au vue du nombre de participants. Chaque action mise en œuvre permet de sensibiliser à grande échelle aux enjeux du développement durable.

Les propositions formulées lors des ateliers sur ce thème s'articulent autour des axes suivants :

- Évaluer le coût environnemental d'un évènement ;
- Former les organisateurs d'évènements (mise en place de guides, favoriser la mutualisation des bonnes pratiques, formations des éducateurs...) ;
- Limiter la production de déchets et favoriser le recyclage ;
- Sensibiliser les participants en valorisant les actions par des campagnes de communication ;
- Valoriser les actions de développement durable (éco conditionnalité des subventions, mise à disposition de matériels...).

### **Organisation de la pratique**

La pratique sportive est avant tout réfléchi et mise en œuvre dans une perspective d'améliorer la performance des pratiquants. Modifier les conditions d'entraînement, concevoir des équipements sportifs écoresponsables sont des premières étapes pour concilier le sport et le développement durable.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Évaluer le coût environnemental et social d'une pratique afin de prioriser les actions à mettre en œuvre ;
- Limiter les déplacements des compétitions en redéfinissant par exemple les limites géographiques ;
- Constituer et renforcer un réseau pour faciliter l'échange d'informations et la mutualisation d'expériences ;
- Développer tous types d'actions quelque soit leur ampleur, le développement durable repose aussi sur des petits gestes ou actions du quotidien ;
- Développer la notion de « seconde vie » des matériels qui ne répondent plus aux normes fédérales en développant des opérations d'échanges, de recyclages, etc. ;
- Dématérialiser les procédures administratives.

### **Sensibilisation, éducation, formation**

La nécessité de construire une société basée sur les valeurs du développement durable est de plus en plus partagée au vu des conséquences des différentes crises (climatique, environnementale, financière...). Néanmoins, cette prise de conscience collective n'a pas encore abouti à une modification profonde des comportements individuels et collectifs. La sensibilisation et l'éducation au développement durable jouent un rôle central pour transformer cette prise de conscience collective en changement de comportements. Le sport, par sa dimension éducative et par son nombre de pratiquants, doit prendre toute sa place dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Développer dans les formations des éducateurs sportifs des modules relatifs au développement durable ;
- Développer la formation des bénévoles ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs environnementaux pour mutualiser les connaissances et les formations ;
- Organiser des événements sportifs pour sensibiliser le grand public au développement durable.

### Infrastructures et équipements sportifs

Les choix faits en matière de création et d'entretien d'infrastructures ont une incidence durable sur son environnement qu'il soit visuel, écologique, économique ou social. Ces conséquences doivent davantage être intégrées lors de la conception d'une infrastructure ou d'un équipement sportif.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Placer les infrastructures au cœur des lieux de vie ;
- Développer le soutien de l'ADEME lors de la conception d'infrastructures ;
- Développer les systèmes de récupération d'eau de pluie ;
- Équiper les infrastructures de moyens d'économie d'énergie.

### Gouvernance et responsabilité sociale

La gouvernance du sport doit être redéfinie afin que les politiques sportives mises en œuvre tiennent compte des enjeux de développement durable. Par ailleurs, afin d'intégrer la dimension sportive dans les politiques d'aménagement du territoire et de préservation des espaces naturels, les acteurs du sports doivent être associés à leur élaboration.

Les propositions formulées lors des assises s'articulent autour des axes suivants :

- Développer les structures réunissant l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et entreprises intervenant dans le domaine du sport ;
- Mettre en place des conventions d'objectifs pluriannuelles entre l'État, les collectivités et le mouvement sportif ;
- Associer le mouvement à toutes les structures décisionnelles liées au tourisme et aux sports de nature ;
- Adapter les structures de gouvernance aux besoins des territoires qui peuvent être différents des limites administratives.

Chacune des synthèses des assises territoriales est disponible sur le site [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr).

## **SYNTHÈSE ÉLABORÉE PAR TONY ESTANGUET À PARTIR DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – OCTOBRE 2010**

Durant un mois, 45 sportifs, membres de la commission des athlètes de haut niveau et sportifs ont été consultés à l'initiative de Tony Estanguet, ambassadeur du développement durable pour le ministère des Sports.

La première donnée majeure, au-delà du pourcentage important de réponses (30 %) qui démontre un intérêt des personnes interrogées, est que 70 % des sportifs de haut niveau déclarent avoir été sensibilisés au développement durable. Au fil des réponses données, des préoccupations intéressantes à partager apparaissent.

Un premier constat des sportifs réside dans la contradiction entre les logiques à court terme (carrières, résultats) et consumériste du sport de haut niveau et le concept même de développement durable. En effet, pouvoir faire la différence face à une concurrence internationale nécessite d'investir des moyens de plus en plus importants, pouvant ainsi éloigner le sportif et son entourage de logiques de long terme et de sobriété. Ainsi, les sportifs témoignent de ce décalage entre leurs activités, leurs conséquences et l'attente d'exemplarité qui leur est demandée notamment par le biais des médias. Malgré ce constat, l'unanimité des sportifs interrogés souhaite jouer un rôle pour contribuer à un sport durable, ceci étant conditionné à une meilleure information, sensibilisation voire formation sur les enjeux, comportements et solutions à mettre en œuvre. Au fil des réponses, on peut noter l'existence d'une vraie expertise française du sport de haut niveau, qui doit être pérennisée notamment par une meilleure reconnaissance du rôle des athlètes et entraîneurs dans la production de cette expertise. Cette expertise doit ainsi être étendue au champ du développement durable. Il faut donc associer et impliquer ces acteurs du haut niveau dans les mécanismes de rayonnement et de transmission.

D'après la majorité des retours, le pilier environnemental du développement durable reste prédominant. Des propositions émergent à travers les réponses comme la création d'un pacte ou d'une charte de bonne conduite, une journée d'action pour réduire les impacts sur l'environnement, au plan local, comme par exemple des ramassages de déchets. Il est aussi proposé de généraliser la dématérialisation de la licence sportive mais aussi la sensibilisation des licenciés, en remettant lors de l'adhésion un listing des actions responsables à mener dans sa pratique. S'il existe une volonté de protéger la biodiversité qui entoure les sportifs et d'évaluer les éventuels impacts de la pratique sportive de compétition, il semble également prioritaire de protéger la diversité sportive. Il y a un risque d'appauvrissement de l'exception sportive française, si certains sports continuent de focaliser l'ensemble de la médiatisation et des partenaires privés. Conscient que le matériel utilisé à la pointe de la technologie prend peu en compte les enjeux liés au développement durable, les sportifs proposent de réglementer son utilisation par les règlements sportifs pour garantir une certaine équité.

Le défi des transports est le plus gros challenge, et la première difficulté au regard des enjeux d'émissions de gaz à effet de serre. Les compétitions et stages d'entraînements à travers le monde sont incontournables. Les sportifs subissent les calendriers. Il s'agit, sur ce sujet comme sur d'autres,



de relever la nécessité de repenser la gouvernance du sport. De même, la question des équipements, des sites doivent être traités à travers les défis environnementaux et cela à travers les politiques fédérales nationales et internationales. Cette gouvernance et cette prise de conscience doivent aussi faire évoluer les règlements sportifs pour les rendre plus responsables. L'idée, une fois ces changements aboutis, serait d'examiner une compensation carbone du sport de haut niveau, même si de nombreuses fédérations n'auront probablement pas les moyens financiers pour y faire face. Il est peut être envisageable d'impliquer les partenaires privés au financement de ces mesures, ce qui leur conférerait une image positive. Le sport de haut niveau est un levier médiatique pour sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques. Sur ce chapitre, les sportifs souhaitent être informés, voire formés, pour être plus efficaces dans leurs prises de position et les messages qu'ils portent. Enfin, les événements sportifs doivent eux aussi être exemplaires dans leur organisation qui doit devenir plus responsable (bilan carbone, déchets, etc.)

Pour la dimension sociale, le sport de compétition a une utilité sociale à travers les valeurs qu'il incarne. Il est un levier populaire pour favoriser la mixité sociale des différents publics (spectateurs, compétiteurs) et transmettre des messages éco-citoyens. Le sport de compétition nécessite une bonne prise en charge médicale pour prévenir les blessures et lutter contre toutes les formes de dopage, obstacle à un sport durable. Il semble ici souhaitable de poursuivre la sensibilisation des jeunes compétiteurs pour les préserver du dopage mais aussi réduire le nombre de blessures.

Enfin, dans le champs économique, le sport de haut niveau reste un levier puissant pour certains sports pour mettre par exemple en avant des techniques de construction ou de rénovation moderne des installations, répondant aux normes environnementales, en s'appuyant par exemple sur les énergies renouvelables. Les sportifs interrogés proposent donc que les installations sportives de demain intègrent dès la conception de nouveaux modes de gestion pour rentabiliser les investissements.

Pour conclure, les sportifs interrogés se sentent concernés par les enjeux du développement durable liés à leurs activités. Si la compétition de haut niveau est loin d'être irréprochable, les sportifs sont conscients de certaines faiblesses, comme pour les transports et les équipements sportifs. Ils sont prêts à s'engager pour une évolution durable du sport de haut niveau en relayant un message positif. Les sportifs interrogés expriment un besoin d'accompagnement pour maîtriser davantage les concepts et pouvoir sensibiliser et influencer les comportements des jeunes générations à travers leur exposition médiatique. Enfin, les sportifs de haut niveau souhaitent participer à la réflexion des évolutions de règlements sportifs. Le sport de haut niveau ne deviendra durable qu'à condition que la règle du jeu soit responsable et équitable.

**Tony ESTANGUET**

*Ambassadeur du sport et du développement durable pour le ministère des Sports*

**Rappel des questions :**

- Avez-vous déjà été sensibilisé(e) au concept de Développement Durable dans le sport ?
- Si oui, par quel(s) moyen(s) ? (Plusieurs réponses possibles)
- Selon vous, comment prendre en compte le concept de Développement Durable dans le sport de haut niveau ?
- Avez-vous des exemples déjà réalisés ou suggestions concernant votre pratique sportive ?
- Selon vous, quelle est la dimension du Développement Durable sur laquelle les efforts doivent être portés dans le cadre de votre discipline sportive ?
- Quel rôle le Sport de Haut Niveau peut-il jouer dans les défis de la Stratégie Nationale de Développement Durable ? Rappel des 9 défis
- En tant que sportif de haut niveau, quel rôle pensez-vous jouer auprès du grand public, en particulier des jeunes, pour promouvoir le développement durable dans le sport ?

## TABLEAU PRÉCISANT LA SOURCE DE CHAQUE PRÉCONISATION

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 1 : Consommation et production durables</b>					
<b>Formation, communication et sensibilisation</b>	1.1	Développement de formations aux achats durables	1		
	1.2	Formation des personnels encadrant sportifs à la question de l'entretien des matériels	1		
	1.3	Conception de campagnes de sensibilisation destinées aux acteurs sportifs et au grand public sur l'éco-consommation, notamment à travers des campagnes médias sur les thématiques de production responsable aux moments de renouvellements prévisibles (matériel télévision à l'occasion de grandes manifestations sportives, démarrage de la saison de sports d'hiver, rentrée scolaire, achats de véhicules selon des critères sportifs ou de loisirs...)	1		1
	1.4	Valorisation dans le sport des sites internet d'éco-comparateurs destinés au grand public et soutien à des initiatives spécifiquement dédiées aux achats sportifs	1		1
	1.5	Valorisation et diffusion auprès des acteurs du sport d'informations sur les aides disponibles, les outils et les bonnes pratiques via le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports notamment	1		1
	1.6	Implication des sportifs et des sportifs de haut niveau dans l'exemplarité et la promotion des meilleures pratiques : incitation des sportifs à eux-mêmes mieux consommer en travaillant notamment avec les fabricants de matériels puis à communiquer vers le grand public pour le sensibiliser à une consommation plus durable des biens sportifs		1	
	1.7	Engagement de l'État à rendre exemplaires en matière de développement durable son administration et les politiques publiques	1		1
<b>Prise en compte et gestion raisonnée de la fin de vie des produits et services</b>	1.8	Réflexion autour de l'utilisation et de la réutilisation, « on ne change pas un équipement qui gagne », décourager le suréquipement et le renouvellement systématique d'un matériel	1		1
	1.9	Développement des services de location et de partage du matériel sportif; valorisation et généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition			1
	1.10	Organisation de dons, trocs et échanges de matériel sportif (systèmes de bourses) aux niveaux des clubs, des fédérations		1	1
	1.11	Développement de l'organisation des filières de tri et de collecte du matériel sportif et incitation au recyclage	1	1	1
	1.12	Développement du tri sélectif des déchets à l'occasion des manifestations sportives (déchets du grand public comme de l'organisation) en veillant à l'adéquation de la démarche avec la politique de tri mise en œuvre par les collectivités du lieu de la manifestation	1	1	1
	1.13	Pour les consommables, privilégier le non jetable; notamment pour la distribution de l'eau qui est une problématique particulière lors des événements de course à pied : préférer le matériel réutilisable/rechargeable utilisant de l'eau du robinet ou des bonbonnes grande capacité et les gourdes plutôt que les bouteilles individuelles en plastique; développer l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations sportives	1	1	1

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Soutien aux efforts de recherche et développement (R&D), et à l'éco-conception	1.14	Organisation des échanges entre pratiquants, fabricants et acheteurs, et capitalisation des bonnes pratiques; notamment par la mise en œuvre des conventions signées sur ces thèmes entre le ministère des Sports et les fédérations de fabricants : Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS), Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS)	1		1
	1.15	Encouragement à la mutualisation des usages (matières, R/D) et diffusion des guides sectoriels	1		1
	1.16	Généralisation de l'intégration du cycle de vie et soutien à l'approche de coût global (du berceau à la tombe) ; poursuite de la démarche menée par l'ADEME de réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) des matériels, équipements et terrains sportifs	1		1
	1.17	Intégration de la notion de coûts environnementaux	1	1	
	1.18	Réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation des produits locaux, notamment dans le cadre des produits achetés pour l'organisation de manif sportives	1	1	1
	1.19	Amélioration du caractère recyclable du matériel sportif et du potentiel de valorisation du matériel, des équipements et des terrains de sports	1	1	1
	1.20	Généralisation de mutualisation des bonnes pratiques et retours d'expérience, via notamment le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports			1
Incitation à acheter et consommer durable	1.21	Développement de l'affichage environnemental et social des produits et services sportifs sur les lieux de vente; impliquer notamment les distributeurs spécialisés dans le sport	1		1
	1.22	Rédaction et diffusion d'outils/ guides d'aide à la décision, référentiels, cahiers des charges, questionnaires	1		
	1.23	Incitation à l'utilisation des critères de responsabilité sociétale (concept de la RSE), environnementaux et sociaux, dans les arbitrages, notamment pour les achats publics, les achats des fédérations et ceux des organisateurs d'événements, et encouragement à l'achat de produits éco-labelisés (en incluant notamment les prestations de restauration pour les événements sportifs)	1		1
	1.24	Organisation d'achats centralisés, groupés, et recensement d'outils existants partagés	1		1
	1.25	Promotion de championnats sportifs (au niveau national et international) qui imposent un matériel « monotype » conçu pour une durée de vie optimale, afin d'éviter le suréquipement et de favoriser l'égalité des chances	1		1
	1.26	Développement des actions de dématérialisation, notamment pour les licences sportives ou les procédures des administrations publiques	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 2 : Éducation, formation et recherche</b>					
Rénovation des cursus de certification de l'ensemble des intervenants du sport	2.1	Rénovation de l'ensemble des cursus de certification de l'État en faisant du développement durable le garant d'ensemble de leur cohérence : BPJEPS, DE, DES, filière STAPS. La place du développement durable devra aussi être envisagée avec les branches professionnelles pour intégrer notamment les certificats de qualification professionnelle	1	1	1
	2.2	Insertion dans les formations au développement durable généralistes (non sportives) d'un module concernant activités physiques et sportives	1		
	2.3	Proposition d'insertion dans les programmes d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et dans les lycées (enseignement d'exploration en Seconde et enseignement de complément en Terminale) d'un module sur le développement durable du sport. Ces activités peuvent s'inscrire dans le cadre des démarches de développement durable des établissements scolaires (Agendas 21...) et plus particulièrement dans les établissements en démarche global de développement durable (E3D)			1
	2.4	Introduction d'un volet développement durable dans les formations des dirigeants bénévoles (Certification de formation à la gestion de la vie associative) et faciliter leur accès à des formations qualifiantes (création de certifications nouvelles)	1		1
Création d'un espace national de concertation ouvert à tous ceux qui, dans le cadre du sport, ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formations initiales ou continues	2.5	Animation de cet espace par des observatoires déjà existants	1		
Incitation des fédérations sportives à former (dans la durée) au développement durable leurs cadres bénévoles et professionnels, leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs pratiquants	2.6	Intégration dans le code du sport d'une disposition demandant aux fédérations d'élaborer un règlement fédéral en matière de formation au développement durable; le texte devra s'appuyer sur les documents que ces fédérations ont déjà élaborés (Chartes, Agendas 21, brevets techniques...) ou adoptés : charte du sport pour le développement durable, Agenda 21 du sport	1		1
Formation et sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable	2.7	Formation et reconnaissance au moyen de certifications appropriées de « référents développement durable » au sein des organisations sportives et des organisateurs de manifestations sportives : un certain nombre d'entre eux pourraient se spécialiser sur les fonctions de veille, d'observation, de gestion des dispositifs	1		
	2.8	Incitation, par des programmes de formation adaptés, des athlètes de haut-niveau à utiliser leur notoriété au service de causes ou d'actions relevant du développement durable; introduction des dispositions relatives à ces questions dans la charte d'engagement signée par les sportifs de haut-niveau	1	1	
	2.9	Information des différentes parties prenantes « internes » (pratiquants, dirigeants, bénévoles, salariés...) et « externes » (spectateurs, fournisseurs, médias, partenaires...), notamment à travers différentes actions de communication, sur les changements climatiques et l'évolution de comportements à mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, pour réduire ses émissions de GES, ainsi que sur les gains associés (environnementaux et économiques)	1	1	

## Annexe 5 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

78

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Développement d'actions d'éducation/formation/sensibilisation au développement durable pour et par les parties prenantes de l'économie du sport	2.10	Inclusion d'un volet éducation/sensibilisation dans les conventions ou accords passés par le ministère des Sports en matière de développement durable avec les fabricants et vendeurs d'articles de sports comme la Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) ou la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS), la Fédération des Industries Nautiques (FIN), les professionnels des activités (syndicats professionnels), les constructeurs d'équipements (comme Qualisport), les médias, les agences conseil	1		
	2.11	Développement et mise en place de dispositifs de sensibilisation au développement durable à travers les activités sportives (en favorisant le lien avec des associations de protection et d'éducation à l'environnement ou des associations de solidarité), notamment lors des événements sportifs en direction des spectateurs	1	1	1
	2.12	Sensibilisation et formation des organisations professionnelles, des syndicats et des prestataires de services sportifs aux enjeux du développement durable du sport	1		1
Renforcement du partage et de la mutualisation des bonnes pratiques et des connaissances à travers des plateformes et des réseaux d'acteurs (sur un plan local, national et international)	2.13	Ouverture de ces réseaux aux autres acteurs de la formation au développement durable; création des ressources et des outils communs et partagés (bases de données, guides, expositions, affiches, flyers, campagnes de communication et d'information...); un des premiers leviers identifié concerne l'organisation de manifestations	1		1
	2.14	Utilisation dans le sport des outils développés et utilisés dans d'autres secteurs de l'éducation et la formation au développement durable	1		1
	2.15	Mutualisation des outils et des formations pour en diminuer les coûts			1
	2.16	Organisation d'une veille sur les initiatives intéressantes notamment à l'international; sur un plan national, cette tâche pourrait être confiée au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports			1
	2.17	Création d'un Pôle de compétitivité autour du Sport et du développement durable, fonctionnant en réseau à partir de plusieurs centres universitaires, acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP) et sites industriels autour d'une communauté de projets	1		
	2.18	Développement de relations de coopérations avec les principaux pays contributeurs, notamment de l'Union européenne, pour valoriser les travaux français en s'appuyant notamment sur le rôle pionnier joué par le mouvement sportif français en adoptant un Agenda 21 du sport	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 3 : Gouvernance</b>					
<b>Sensibilisation des acteurs sportifs et non sportifs aux bonnes pratiques de gouvernance</b>	3.1	Information des responsables des territoires sur les potentialités des activités physiques et sportives en matière de développement durable, et donc sur l'intérêt d'associer les acteurs du sport à leurs démarches	1		1
	3.2	Sensibilisation des acteurs du sport à l'intérêt de s'impliquer dans tous les projets territoriaux et dans les réflexions et démarches participatives et collectives menées à ces occasions. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent être des structures adaptées pour développer des prestations de services sportifs en mobilisant collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, pratiquants sportifs ou usagers	1		1
<b>Organisation des conditions de la participation des acteurs des activités sportives</b>	3.3	Mutualisation ou création à différentes échelles territoriales d'observatoires pour disposer de l'information nécessaire; au plan national, confier ce rôle au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports, avec des outils de consultation et de diffusion adaptés			1
	3.4	Incitation des acteurs du sport organisés à intégrer les organismes de concertations pluriels tels que les CESER (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux), les conseils de développement des pays et agglomérations, ou mis en place dans le cadre des agendas 21 locaux. Incitation des acteurs du sport à participer aux procédures de concertation des PADD (Projets d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) des PLU (Plans locaux d'urbanisme), de la politique de la ville et de l'établissement des différents schémas et plans (tels que les Plans Climat Énergie Territoriaux)	1		1
	3.5	Encouragement à la désignation de représentants, par exemple à un niveau interfédéral, pour participer à ces organismes de concertation extra-sportifs	1		
	3.6	Encouragement à la participation aux lieux de concertation dédiés au sport, tels que les Conférences régionales du sport et les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)	1		1
	3.7	Ouverture aux acteurs non sportifs avec voix délibérative – notamment les collectivités – des lieux de concertation sportifs : Comité Régionaux et Départements Olympiques et Sportifs (CDOS et CROS), Conseils régionaux, départementaux et intercommunaux des Offices Municipaux des Sports (OMS), commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), etc.	1		1
	3.8	Promotion des partenariats d'expertise avec des ONG spécialisées dans le développement durable et l'environnement (protection et éducation), ainsi qu'avec les services développement durable des entreprises partenaires du sport	1		1

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Promotion de la Stratégie auprès de tous les acteurs du sport : incitation des organisations sportives à engager des démarches structurées de développement durable	3.9	État des lieux de l'offre sportive (densité territoriale de clubs sportifs, ratio nombre adhérents/clubs, concurrence territoriale de l'offre...)	1		
	3.10	Intégration des enjeux de développement durable de manière réglementaire : dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, dans les contrats de partenariat marketing, etc.	1	1	
	3.11	Éco-conditionnalité des aides apportées par l'État (conventions d'objectif, CNDS, etc.) tant pour le fonctionnement des organisations, que la réalisation des lieux de pratiques ou l'organisation d'événements	1	1	1
	3.12	Reconnaissance et développement d'écolabels, de certifications et de qualifications dans le domaine du sport (équipements, matériels, intervenants, fonctionnement fédéral et associatif...), tout en évitant leur multiplicité	1		1
	3.13	Promotion auprès du réseau associatif sportif et des acteurs économiques du sport des principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), notamment au travers des normes ISO_26000 (évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable dans une organisation) et ISO_20121 (organisation d'événements et développement durable) ; et donc, poursuite des travaux d'élaboration de référentiels d'application au sport des normes pertinentes	1		
	3.14	Développement d'expérimentations territoriales, notamment grâce à la création d'un fonds expérimental du CNDS lié au développement durable	1		1
	3.15	Favoriser la mutualisation des structures, des équipements sportifs, des bénévoles et des éducateurs : échelle territoriale élargie, espace de concertation multisports...	1		
Mise en place de politiques temporelles	3.16	À partir de concertations et de diagnostics locaux, poursuite de la mise en cohérence des rythmes de vie, de l'offre de services et de l'organisation des équipements de proximité, par rapport aux besoins et aux contraintes des usagers. Cette politique doit favoriser l'accessibilité aux lieux de pratiques (transports, plannings...), leur plein emploi, les rencontres et l'utilisation des installations sportives des collèges et lycées durant les périodes de week-end et de congés	1		1
Promotion d'une approche responsable du marketing sportif et de la communication par le sport	3.17	Par la signature de conventions, encouragement des financements pérennes et des partenariats à long terme pour accompagner le développement des événements et des pratiques dans la durée	1		
	3.18	Amélioration de la lisibilité des objectifs et des modalités d'application des partenariats			1
	3.19	Intégration du développement durable dans les critères de financements des événements sportifs et de choix des partenaires	1	1	1
	3.20	Utilisation de collaborations avec le secteur privé comme levier supplémentaire de sensibilisation au développement durable et de mise en œuvre de démarches (utiliser les compétences des entreprises partenaires en matière de développement durable)			1
	3.21	Développement d'une communication responsable autour des politiques de développement durable et évitant les effets d'annonce sans véritable action (éco-blanchiment/ <i>greenwashing</i> )	1		



Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 4 : Changement climatique et énergies</b>					
<b>Promotion de la qualité des infrastructures en termes d'efficacité énergétique et mobilité durable</b>	4.1	Soutien à la création, en concertation avec les collectivités, de schémas directeurs territoriaux des lieux de pratique pertinents au regard des cultures, des pratiques et des politiques sportives en lien fort avec les parties prenantes, notamment les acteurs sportifs			1
	4.2	Réflexions sur l'analyse des besoins en espaces de pratique des APS et sur la mutualisation des réponses aux différents besoins sportifs, culturels ou autres, et encouragement à la multifonctionnalité et à l'évolutivité des installations		1	
	4.3	Dans le cadre des Schémas de Cohérence Territorial (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ouverts à la concertation, multiplication des démarches environnementales transverses (ex : Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU développée par l'ADEME) pour la création des installations sportives	1		1
	4.4	Transposition aux différents types d'installations sportives et promotion des démarches et des labels relatifs à la qualité environnementale, ex : Haute qualité environnementale (HQE), Haute performance énergétique (HPE), Très haute performance énergétique (THPE), Haute performance énergétique énergies renouvelables (HPE EnR), Bâtiment basse consommation énergétique (BBC)...	1		1
	4.5	Incitation, notamment par des aides financières, à la réhabilitation et à la modernisation « durable » des installations sportives, à la conduite de projets de réhabilitation et de transformation de friches industrielles et de bâtiments existants	1		1
	4.6	Soutien à l'expérimentation de bâtiments sportifs à énergie positive	1		1
	4.7	Développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et locales (chaufferie bois, géothermie, solaire, éolien...)		1	1
	4.8	Mesure précise des consommations d'énergie des équipements, par poste et par élément constitutif (par exemple : par des bilans environnementaux et sanitaires performants pour les piscines), et connaissance des modes de fonctionnement et des fréquentations, pour définir un mode de gestion éco-responsable	1		
	4.9	Renforcement de l'information des publics sur les performances énergétiques des bâtiments			1
	4.10	Éco-conditionnalisation des aides à la construction des équipements, en particulier par un bon ajustement des programmes aux besoins réels, ainsi que par une optimisation de l'efficacité énergétique. Ce dernier point concerne notamment les aides du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)	1	1	1
<b>Soutien aux stratégies individuelles et collectives de réduction des émissions de GES</b>	4.11	Réalisation de diagnostics par les acteurs du sport : évaluations des émissions de GES, diagnostics de performances énergétiques des installations sportives, etc. ; encouragement au suivi des évolutions via des mises à jour régulières de ces diagnostics ; poursuite notamment du programme d'incitation à la réalisation de Bilan Carbone® par les fédérations sportives et mise en œuvre de plans de réduction	1	1	1
	4.12	Intégration de ces démarches dans des programmes plus larges développés sur le territoire par des collectivités locales : Plan Climat Énergie Territoriaux, Contrat d'Objectif Territoriaux...			1
	4.13	Partage des « bonnes pratiques » entre les acteurs et valorisation des opérations innovantes et exemplaires, notamment celles menées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif (installations et sites sportifs, transport et mobilité, applications informatiques d'optimisation et de gestion...). Sur un plan national, lancement d'un « club carbone » réunissant les fédérations, les organisateurs d'évènements sportifs, les sponsors et les clubs permettant notamment la modélisation des plans d'action de réduction des émissions de GES en fonction des structures sportives	1		1

## Annexe 5 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

82

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Évolution des pratiques et des matériels sportifs	4.14	Réduction des consommations d'énergie liées à la fabrication et à l'utilisation des matériels sportifs; encouragement à l'adoption de solutions techniques innovantes pour les sports mécaniques et ceux nécessitant l'usage d'engins motorisés pour l'entretien des infrastructures, l'enseignement ou la sécurité			1
	4.15	Intégration des fabricants et des distributeurs des matériels sportifs dans la démarche de réduction des émissions de GES liées à la fabrication et l'utilisation de ces équipements	1		
	4.16	Aménagement des calendriers et horaires des rencontres sportives pour limiter les consommations énergétiques (éclairage, chauffage...)		1	1
Prise en compte des perspectives d'évolution du climat dans une stratégie d'adaptation	4.17	Anticipation adaptée aux territoires pour les installations sportives, des probables variations climatiques à travers des réflexions portant sur l'intégration dans l'environnement (approche bioclimatique, besoins en climatisation)			1
	4.18	Mise en œuvre d'une veille relative aux impacts probables des changements climatiques sur les activités sportives et réalisation d'études par typologie d'activité sportive, pondération géographique...	1		
	4.19	Information des pratiquants sur ces évolutions et sur les impacts probables sur la pratique sportive	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 5 : Transport et mobilité durable</b>					
<b>Modification de l'organisation des pratiques sportives pour réduire les émissions de GES dues au transport</b>	5.1	Réorganisation des compétitions des fédérations sportives pour réduire les transports : modification du format des championnats, optimisation de la formation des poules, choix des sites des manifestations exceptionnelles, réflexion sur l'évolution des limites administratives, regroupement des manifestations ; par exemple mutualiser les services et la logistique de deux organisations différentes ou réunir deux compétitions en une, durant un week-end sur un même site, ou deux sites voisins...	1		1
	5.2	Gestion prévisionnelle du nombre de spectateurs et de leurs modes de transports, en particulier lors des événements d'envergure	1		
	5.3	Développement de partenariats entre le mouvement sportif, les organisateurs d'événements, les collectivités locales responsables de la définition des services de transports locaux, et les sociétés nationales de transport, afin de proposer des alternatives au transport routier			1
	5.4	Limitation – en encourageant une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des organisations sportives – des déplacements liés à l'organisation des réunions, des formations, etc.		1	
	5.5	Développement d'événements fournissant sur place les équipements de compétition quand ils sont volumineux (bateaux, véhicules, etc.) pour éviter leurs transports individuels par les concurrents	1		
	5.6	Dans les plateformes de concertation sur le sport et le développement durable qui seront mises en place (cf. Défi 3 : Gouvernance), création de forums spécifiques sur les transports pour mutualiser et diffuser les meilleures pratiques			1
<b>Intégration des critères de mobilité durable dans les choix d'implantation des équipements sportifs</b>	5.7	Organisation de la desserte par les transports en commun des sites de pratique et implantation des nouvelles installations sportives au cœur des lieux de vie	1	1	1
	5.8	Intégration de critères d'accessibilité dans les choix des sites	1		1
	5.9	Inscription des projets d'infrastructures sportives dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les Plans climat énergie territoriaux, etc.	1		1
	5.10	Concertation, lors des choix d'implantation des équipements sportifs, entre les pouvoirs publics et les utilisateurs, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux	1		1
<b>Développement de l'utilisation des transports en commun et des modes de transports doux</b>	5.11	Développement et diffusion d'informations (notamment via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) sur les moyens de rejoindre les sites de pratiques en transport en commun, transport doux et covoiturage en lien avec les collectivités locales	1		1
	5.12	Développement de l'attractivité des transports en communs par des offres combinées reposant sur des partenariats adaptés et des aides financières	1		1
	5.13	Développement et entretien des voies d'accès sécurisées pour les modes de transports doux autour des sites de pratique	1		
	5.14	Modulation des remboursements des frais de déplacement en fonction du mode de transport utilisé	1		1
	5.15	Installation de parkings à vélo sécurisés proche des équipements sportifs	1		
	5.16	Développement de l'inter-modalité par l'amélioration des connexions entre modes de transport tout au long de la chaîne des transports, notamment sur les derniers kilomètres ; l'utilisation des transports ferroviaires devant être privilégiée, il faut assurer la prise en charge des transports depuis les gares jusqu'aux lieux de pratique ou de compétitions, pour les sportifs comme pour les spectateurs	1		1
<b>Sensibilisation aux changements de comportement</b>	5.17	Mise en place de formations à l'éco-conduite pour les conducteurs des organisations sportives, notamment pour les événements sportifs	1		
	5.18	Lancement de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des modes de transport doux, des transports en commun et du covoiturage		1	1

## Annexe 5 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

84

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Utilisation de véhicules à faible émission pour les flottes captives	5.19	Sensibilisation aux alternatives de déplacements faiblement polluants, notamment pour les associations sportives en complément d'une offre publique de mobilité		1	1
	5.20	Développement de partenariats (notamment autour des événements sportifs) avec les constructeurs automobiles pour faire du sport une vitrine sur l'utilisation des véhicules à la pointe sur les enjeux environnementaux	1		
Mise en accessibilité tout public des transports pour se rendre sur les sites de pratique et des événements	5.21	Application des critères d'accessibilité prévus par la loi dans la construction ou la rénovation des réseaux de transport, en concertation avec les publics concernés pour bien définir les besoins territoriaux spécifiques	1		1
	5.22	Mise en place d'une tarification, en fonction des priorités locales, permettant de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre	1		
Intégration des enjeux en matière de transport dans l'organisation des grands événements sportifs	5.23	Sensibilisation des organisateurs à l'importance des transports lors de manifestations sportives	1		
	5.24	Intégration de la question des transports dans les cahiers des charges des grandes manifestations	1		
	5.25	Développement des « fan zones » pour les grands événements. Ces lieux d'animation dans lequel il est possible de vivre l'événement à distance (dans son pays) pourront réduire les émissions de GES liés aux déplacements des spectateurs sur les sites de compétition	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles</b>					
<b>Amélioration de la connaissance</b>	6.1	Meilleur partage des connaissances, mises en œuvre d'expérimentations, lancement de projets de recherche et de développement et mobilisation de sportifs sur des projets de science participative ou d'écovolontariat	1		1
	6.2	Innovation autour de solutions alternatives aux gestions traditionnelles (ex : sols en herbe vs terrains en gazon synthétique, des études semblant montrer des avantages écologiques en faveur de cette dernière option aux niveaux des émissions de GES et de la consommation en eau)		1	
	6.3	Valorisation de l'innovation et de l'expérimentation			1
	6.4	Au-delà des contraintes réglementaires, valorisation de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive et de la construction d'un équipement	1	1	1
	6.5	Évaluation de la consommation d'eau, de la superficie des sols entretenus et des paysages modifiés, des nuisances sonores générées, du fait des activités sportives	1		
	6.6	Évaluation monétaire de la contribution du sport à la préservation de la biodiversité	1		
	6.7	Incitation de l'ensemble des acteurs intervenant dans la filière du sport (offices de tourisme, loueurs et vendeurs de matériel, éditeurs, etc.) à informer aux enjeux de la biodiversité les pratiquants auto-organisés des sports en milieux naturels	1		
	6.8	Mise en œuvre de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive, d'aménagements et de la construction d'un équipement (ex. : indice d'abondance des oiseaux communs)	1		
<b>Contribution des usages sportifs à la préservation du milieu vivant</b>	6.9	Accompagnement des acteurs du sport dans l'application des directives NATURA 2000 dans le cadre, notamment, de l'organisation des manifestations sportives ; finalisation par les ministères concernés d'un guide d'application à leur destination	1		
	6.10	Renforcement de missions d'observation et de recensement d'espèces confiées aux acteurs du sport en lien avec les professionnels ou associations environnementales compétents	1		
	6.11	Superposition des cartes de pratique des sports en milieux ouverts avec celles des sites à protéger (inventaires communaux, trames vertes et bleues...) pour identifier leur degré de coïncidence et inciter à des actions concertées entre les responsables de la biodiversité et ceux du sport	1		
	6.12	Généralisation des réseaux d'alertes initiés par des fédérations et des actions de réhabilitation des sites menées conjointement par les responsables territoriaux et les acteurs du sport	1		
	6.13	Valorisation de la contribution des pratiquants des sports et des loisirs de nature à la gestion des espaces naturels (fiscalité, contribution volontaire...)	1		
	6.14	Missions d'ambassadeurs de la gestion durable de la biodiversité confiée aux sportifs de haut niveau, après formation	1		

## Annexe 5 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

86

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Gestion durable des équipements sportifs	6.15	Implantation, programmation, conception, rénovation, modernisation et gestion durable des installations sportives en prenant systématiquement en compte les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité	1		
	6.16	Augmentation de la capacité des équipements sportifs à héberger de la biodiversité	1		
	6.17	Diminution des prélèvements des ressources naturelles, en premier lieu de l'eau		1	
	6.18	Utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage et le nettoyage et de produits éco labellisés pour l'entretien et l'hygiène des terrains naturels de sport	1		
	6.19	Conception d'outils spécifiques à la gestion durable des sites de pratique et des équipements sportifs (sur l'exemple du Recensement des Équipements Sportifs et des Observatoires des lieux sportifs de nature)	1		
	6.20	Lutte contre l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels par une localisation judicieuse des lieux de pratiques sportives	1		
	6.21	Intégration harmonieuse des équipements sportifs dans leur environnement visuel et paysager	1		
	6.22	Concertation des acteurs du sport aux actions visant à rendre les villes plus durables, en particulier la démarche EcoCité, intégrant notamment les sites de pratiques sportives au cœur des lieux de vie			1
Responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité	6.23	Élaboration de règlements fédéraux sur l'environnement et le développement durable donnant, notamment, des consignes opérationnelles aux clubs et comités sportifs sur la préservation de la biodiversité	1	1	
	6.24	Élaboration d'un cahier des charges environnemental relatif à la conception et à l'organisation des événements sportifs	1		1
	6.25	Communication directe auprès des licenciés pour les informer de leur responsabilité individuelle et des gestes recommandés par leurs fédérations (celles dont les pratiques se déroulent en milieu naturel ouvert touchent au moins 6 millions de personnes)			1
	6.26	Sensibilisation et formation des cadres et des dirigeants			1
	6.27	Diffusion des bonnes pratiques avec caution scientifique	1		
	6.28	Incitation des pratiquants fédérés à connaître et respecter la biodiversité des territoires découverts, en particulier à l'étranger, en application des principes du tourisme durable	1		
	6.29	Incitation de l'ensemble du mouvement sportif à établir le contact avec ses homologues environnementaux et gestionnaires d'espaces naturels, au plan local et à l'échelle de territoires pertinents (massifs, bassins, parcs, etc.)	1		
	6.30	Systématisation des coopérations interfédérales par la désignation de référents mandatés selon les thématiques et par l'élaboration de plans d'actions communs	1		
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité 2010-2020	6.31	Élaboration d'un plan d'action sur le sport sous l'impulsion du ministère des Sports	1		
	6.32	Implication systématique du mouvement sportif dès le lancement des démarches de classement de nouveaux espaces naturels protégés (la SNDD prévoit d'en doubler la surface d'ici à 2020 en passant de 1 à 2 % du territoire)	1		
	6.33	Désignation par chaque gestionnaire d'espaces naturels d'un référent sur les activités sportives chargé d'élaborer un programme de travail en concertation avec les acteurs du sport et de l'environnement			1
	6.34	Création d'ici à 2013 d'un réseau d'espaces naturels et sportifs garantissant la pratique d'activités sportives éco-citoyennes et la protection d'espèces sensibles; conception d'un label spécifique de réserves « Nature et Sport » cogérées par les acteurs de l'environnement et du sport	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 7 : Santé et développement durable</b>					
Communication pour convaincre et créer les outils nécessaires à l'accompagnement du changement	7.1	Réalisation d'études, cartographies, enquêtes épidémiologiques sur le lien coûts/bénéfices liés aux pratiques sportives à tous les âges, et réalisation du suivi des sportifs tout au long de leur carrière			1
	7.2	Développement de lien avec les Agences Régionales de Santé et les DRJSCS pour décliner les recommandations en matière d'éducation et de promotion de la santé, par la pratique sportive, en relation avec les plans et programmes nationaux (Plan National Nutrition Santé, Bien vieillir, Plan maladies chroniques...)	1		
	7.3	Diffusion des recommandations du rapport préparatoire au « Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive » 2008, au PNNS dans un volet sport	1		
	7.4	Pérennisation du rendez-vous annuel Sport Santé et Bien Être organisé par le CNOSF et l'État	1		
Prévention des risques (sociaux et sociétaux, naturels et technologiques) et préservation de la qualité des milieux (eau, air) et des équipements (bâtiments, sols)	7.5	Mise en place d'analyses épidémiologiques sur les risques d'accidents inhérents à la pratique sportive de loisir et de compétition, développement de référentiels permettant de les prévenir et identification des programmes de prévention qui ont déjà fait leur preuve sur des populations et des sports ciblés, afin de les élargir à d'autres populations et d'autres pratiques ou d'en développer de nouveaux. Constitution de fiches de données de sécurité sur ces risques	1		
	7.6	Adaptation des pratiques sportives, notamment liées à l'organisation de manifestations, lors d'épisodes de pollution, en concertation avec les administrations concernées	1		
	7.7	Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels sportifs et création d'outils de gestion uniques spécifiques à chaque discipline ou activité	1		
Intégration, dans toutes les formations sportives, de la thématique santé et de la notion de Capital Santé	7.8	Analyse de la prise en compte de la santé et de la prévention dans la formation des éducateurs sportifs	1		
	7.9	Intégration de la notion Sport Santé dans le passage des différents grades (flocon, galop...)	1		
	7.10	Intégration du secourisme et des gestes qui sauvent dans les formations sportives fédérales	1		
	7.11	Prise en compte des notions de sport santé dans les programmes d'EPS, notamment au travers du plan santé à l'école, qui intègre les recommandations des plans de santé publique			1
Développement de la relation Sport/Santé, notamment aux niveaux institutionnel, humain et financier	7.12	Transformation des commissions médicales des fédérations sportives en commissions Sport Santé et Bien-Être	1		
	7.13	Développement de la connaissance de l'impact du sport scolaire sur la santé et le bien-être	1		
	7.14	Renforcement des coopérations entre la direction des Sports (ministère des Sports) et la direction générale de la Santé (ministère de la Santé)	1		
	7.15	Intégration du taux de pratique sportive des populations comme un indicateur de la qualité de vie	1		
Encouragement à l'exemplarité des acteurs du sport, sportifs de haut niveau et cadres	7.16	Renforcement des collaborations entre les agences régionales de santé, les DRJSCS, les établissements publics, l'INSEP, le Pôle Ressources National Sport Santé, etc.	1		
	7.17	Institution d'un référent Sport Santé en lien avec le médecin conseil dans les centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) et les écoles nationales	1		
	7.18	Formation et mobilisation des sportifs de haut niveau à la communication sur les enjeux et les thématiques sport-santé		1	
	7.19	En parallèle, réalisation des campagnes de communication institutionnelle	1		
Intensification de l'engagement contre toute forme de dopage	7.20	Application et actualisation des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage	1		
	7.21	Multiplication des campagnes d'information et de prévention contre le dopage en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau, les jeunes, les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédicales	1		

## Annexe 5 | Tableau précisant la source de chaque préconisation

88

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 8 : La responsabilité sociale du sport</b>					
Promotion de l'égalité hommes / femmes dans le sport	8.1	Poursuite des actions menées en matière de « Féminisation du sport » pour favoriser l'accès à la pratique des femmes à travers une offre sportive	1		
	8.2	Augmentation du nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité bénévoles et salariés en poursuivant notamment les politiques d'incitation réglementaire (quotas)	1		
	8.3	Développement de mesures favorisant l'égalité devant la rémunération entre les hommes et les femmes dans les emplois sportifs	1		
Promotion de la pratique sportive des jeunes et de leur implication dans les instances dirigeantes du sport	8.4	Mise en place d'actions de découverte du sport et d'initiation sportive en lien avec les programmes scolaires et les dispositifs périscolaires	1		
	8.5	Association des jeunes aux instances dirigeantes	1		
Intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap	8.6	Développement de l'accès aux personnes en situation de handicap à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité et la mixité sociale des publics : formations des éducateurs, aides techniques et financières, mise en avant des initiatives locales remarquables et sensibilisation du public	1		
	8.7	Mise en accessibilité des lieux de pratiques (application de la loi « handicap ») et des événements sportifs pour tous			1
	8.8	Soutien aux activités handisport et sport adapté	1		1
	8.9	Soutien à l'accès à l'emploi et au bénévolat dans le sport (notamment par l'application de la législation)	1		
	8.10	Développement d'événements sportifs mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap	1		
	8.11	Lancement de programmes de recherche et développement sur le matériel sportif et les équipements adaptés	1		
Accès au sport pour les publics en situation d'exclusion socioéconomique	8.12	Encouragement de l'accès à la pratique pour les publics en difficulté d'insertion socioéconomique, issus notamment des zones urbaines sensibles inscrites dans le cadre des politiques de la ville, et les chômeurs par le renforcement des aides et le développement d'opérations de promotion auprès de ces publics	1		
	8.13	Développement de l'offre de pratique dans les milieux ruraux	1		
	8.14	Promotion des dispositifs favorisant l'information et l'accompagnement à l'emploi dans le sport et au bénévolat pour les publics en situation d'exclusion ; utilisation des emplois événementiels comme tremplin pour l'insertion		1	
	8.15	Repérage, soutien et diffusion des actions exemplaires de développement de la pratique auprès de publics spécifiques en exclusion sportive comme le sport en prison	1		
Meilleure utilisation de la pratique sportive comme outil d'insertion sociale	8.16	Établissement d'un état des lieux sur l'implantation des clubs dans les zones prioritaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) notamment	1		
	8.17	Renforcement des politiques de soutien au développement et à la création de clubs dans les zones prioritaires ; les doter d'outils, de moyens et de formations spécifiques pour leur permettre de favoriser l'inclusion sociale	1		
	8.18	Contribution à la lutte pour le désenclavement des quartiers en favorisant la mixité sociale dans les clubs, les échanges interclubs et lors des compétitions sportives	1		
	8.19	Lancement de projets de recherche-action et d'expérimentation sur l'insertion sociale par le sport pour promouvoir les meilleures pratiques et mettre en place des politiques territoriales partagées utilisant le sport	1		
	8.20	Intégration de représentants des acteurs du sport dans les forums locaux de concertation sur les politiques d'insertion qui réunissent les parties prenantes (type contrat urbain de cohésion sociale) : collectivités, éducation nationale, associations, familles, etc. ; le sport doit être considéré comme un véritable levier d'insertion, non comme une simple source d'occupation de jeunes désœuvrés	1		1
	8.21	Implantation d'équipements multifonctionnels ouverts au cœur des quartiers sensibles en les accompagnant d'une politique d'animation adaptée pour favoriser les pratiques auto-organisées, les échanges multiculturels et les relations avec les habitants	1		1
	8.22	Conception de stades ouverts sur la ville, les quartiers et l'environnement et qui favorisent l'insertion sociale par leur identité culturelle, les emplois créés, l'accueil des associations locales, le développement de partenariats sur la billetterie, etc.			1



Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Promotion des actions de solidarité dans le sport	8.23	Développement des partenariats entre les acteurs du sport et les associations de solidarité (soutien financier, organisation de collectes de fonds, relais de campagnes de sensibilisation, etc.)	1		
	8.24	Promotion, soutien et développement des actions de solidarité utilisant le sport support	1		
	8.25	Accompagnement et incitation des sportifs de haut niveau à mettre leur notoriété aux services d'actions de solidarité	1		
Renforcement de la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport	8.26	Lutte contre le hooliganisme et promotion de relations régulées et apaisées entre les instances du football, les clubs et les supporters ; application notamment des préconisations du « livre vert du supporterisme » (ex. : élaboration d'une charte nationale des associations de supporters et de conventions locales) et promotion de la charte contre l'homophobie	1		
	8.27	Repérage, renforcement et généralisation des initiatives de lutte contre les actes de violence et de discrimination	1		
	8.28	Renforcement des partenariats et opérations menées avec les acteurs associatifs sur ces questions, notamment la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports	1		
La gestion de l'humain dans le sport : accompagnement de la carrière des sportifs de haut niveau et des ressources humaines dans le sport	8.29	Poursuite des actions en faveur de la définition du double projet et de la reconversion des sportifs de haut niveau	1		
	8.30	Mise en place de politiques de lutte contre les abus d'autorité dans le sport	1		
	8.31	Mise en œuvre par tous les acteurs du sport employeurs de politiques de juste rémunération des compétences	1		
	8.32	Lancement de travaux de réflexion sur la qualité de l'emploi dans le sport, notamment autour de la notion de pérennité des emplois, en lien avec l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS)	1		
	8.33	Formation continue des ressources humaines du sport tout au long de leur carrière	1		
Promotion de la vie associative et du bénévolat	8.34	Promotion du bénévolat comme source d'épanouissement et de développement personnel notamment par le biais du service civil	1		
	8.35	Développement de partenariats avec les structures de recherche et de promotion du bénévolat (comme France Bénévolat) qui aujourd'hui traitent peu du sport	1		
	8.36	Reconnaissance du rôle des bénévoles et aide à leur investissement en diminuant les coûts supportés (défiscalisation des frais) et en développant les formations	1		
	8.37	Lancement de travaux de recherche sur l'évolution des formes de bénévolat en lien avec les évolutions de la société (notamment autour de la problématique de la disponibilité) pour repenser la place du bénévole dans les structures associatives	1		
	8.38	Préparation et accompagnement du mouvement sportif sur l'évolution des méthodes de recrutement, d'accueil et d'encadrement des bénévoles	1		
Concertation et coordination des acteurs engagés au service de la responsabilité sociale du sport	8.39	Animation d'un réseau des acteurs notamment du mouvement sportif et des collectivités territoriales	1		
	8.40	Constitution d'une instance nationale de concertation	1		
	8.41	Incitation de coopérations bi ou pluri partites visant à améliorer l'efficacité globale des actions et faciliter leur complémentarité	1		
Lutte contre les dérives économiques liées au sport	8.42	Promotion de l'équité sportive en luttant contre la trop grande concentration des moyens financiers : développer la solidarité financière entre le monde professionnel et le monde amateur, ouverture d'un débat au niveau européen sur les moyens de contrôler les dérives financières du sport professionnel (favoriser le fair-play financier, régulation de la masse salariale dans les clubs professionnels...)	1		1
	8.43	Lutte contre les dérives liées à l'organisation des jeux en ligne en favorisant notamment le respect de la réglementation	1		
	8.44	Lutte contre la corruption dans le sport : attribution des marchés, candidatures aux grands événements, etc.	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
<b>Défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable</b>					
Participation à la dynamique internationale en matière de sport et développement durable, et soutien à la mise en œuvre de démarches au sein du mouvement sportif mondial	9.1	Incitation des représentants et sportifs de haut niveau Français pour qu'ils soient les relais des principes de développement durable promus par la France : création de commissions dans les instances nationales et internationales, désignation d'élus en charge de la thématique, allocation de moyens humains et financiers, etc.	1		
	9.2	Soutien aux accords et plateformes internationaux	1		
	9.3	Soutien à l'évolution des cahiers des charges des manifestations sportives et des règlements fédéraux internationaux pour l'intégration des principes du développement durable	1		
	9.4	Participation aux travaux de normalisation internationale et à leurs déclinaisons en France, notamment la norme 20 121 sur les événements	1		
	9.5	Instauration d'une veille des bonnes pratiques étrangères, notamment à travers le Centre de ressources et d'expertise sport et développement durable du ministère des Sports	1		
	9.6	Organisation du partage et de la diffusion de l'information au sein des organisations et entre elles	1		
	9.7	Intégration des enjeux du sport dans les programmes internationaux de développement durable	1		
Respect du droit international du travail dans la production du matériel sportif	9.8	Engagement dans des démarches de labellisation et de normalisation des processus d'achat à l'international (évaluation des fournisseurs étrangers, accompagnement du changement d'outils et de méthode de production chez les fournisseurs des pays en développement...)	1		
	9.9	Orientation des appels d'offres internationaux par des critères plus exigeants en termes d'impact sur l'environnement et de conditions sociales de production	1		
	9.10	Valorisation de prestataires faisant la démonstration de leur responsabilité sociale et environnementale	1		
	9.11	Promotion du commerce équitable dans les achats des acteurs du sport, notamment pour le textile en collaborant avec des ONG qui œuvrent en faveur de ces enjeux (ex. : Artisans du Monde, Collectif éthique sur l'étiquette, RITIMO, etc.)	1		
Définition d'un cadre pour assurer les droits des sportifs étrangers évoluant en France	9.12	Lutte contre l'exploitation des mineurs dans le sport professionnel et contre le phénomène des mineurs étrangers isolés, à travers la mise en place d'un dispositif partagé impliquant tous les acteurs concernés : instances internationales (évolution des règlements), clubs (prévention, veille, qualité de l'accueil), autorités (réglementation, coordination des politiques...), etc.	1		
	9.13	Promotion du respect des droits de l'homme dans la filière du sport professionnel (lutte contre les effets indirects liés au recrutement dans les pays en voie de développement, accompagnement des carrières, reconversion) et mise en place d'accompagnements spécifiques destinés à une bonne insertion dans la société française	1		

Leviers d'actions	N° préconisation	Préconisations par levier d'actions	Experts et SDD	SHN	Assise
Multiplication des actions d'échanges et de coopération internationales afin de développer la solidarité internationale dans le sport	9.14	Promotion des actions de coopération comme levier de rapprochement entre les peuples : favoriser le jumelage sportif, utiliser le sport comme levier d'activation des actions de coopérations décentralisées des territoires, etc.	1		
	9.15	Soutien / Valorisation / Participation aux actions de solidarité internationale des ONG (comme Sport sans frontières)	1		
	9.16	Promotion des actions de coopération internationale nord-sud : accompagnement des sportifs de haut niveau, échanges entre cadres techniques, actions de développement locales comme celles initiées par le programme de solidarité olympique	1		
	9.17	Soutien à l'organisation des grands événements sportifs dans les pays émergents, en fournissant notamment, à leur demande, un appui lors des candidatures et un soutien technique dans les organisations	1		
	9.18	Développement des actions de coopération entre les acteurs français et leurs homologues dans les pays émergents : fourniture de matériels (en veillant à la qualité des équipements donnés), formations, échanges de bonnes pratiques, aides aux entraînements des équipes étrangères, mutualisation des pratiques et techniques pour préserver l'environnement, etc.	1		
	9.19	Facilitation de la traduction des documents produits, au moins en anglais et en français, pour accélérer les capacités d'appropriation de chaque acteur	1		
	9.20	Soutien à l'organisation de programmes, de rencontres à l'échelle européenne et internationale, à l'instar des premières rencontres européennes « Nature & Sports, Euro'Meet » coordonnées par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)	1		
Promotion des comportements responsables de la communauté sportive française à l'étranger	9.21	Promotion du respect des cultures, des langues, des règlements locaux et de l'environnement naturel des lieux de pratique à l'étranger	1		
	9.22	Encouragement à la maîtrise des langues étrangères au sein du mouvement sportif français pour faciliter les échanges avec le mouvement sportif mondial	1		
	9.23	Promotion du respect des cultures et règlements locaux dans l'organisation d'événements sportifs français à l'étranger	1		
Utilisation des événements sportifs internationaux organisés en France comme vitrine exemplaire des bonnes pratiques	9.24	Mise en place de démarches ambitieuses, des meilleures pratiques et des innovations dans les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France; en faire notamment une condition du soutien de l'État	1		
	9.25	Accueil des délégations étrangères et des spectateurs dans une dynamique d'échanges interculturels et de démarche responsable	1		
	9.26	Valorisation des démarches de développement durable auprès des visiteurs étrangers à travers des dispositifs de communication appropriés	1		
<b>TOTAL</b>			<b>198</b>	<b>31</b>	<b>88</b>



Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Prise en compte et gestion raisonnée de la fin de vie des produits et services	Réflexion autour de l'utilisation et de la réutilisation, « on ne change pas un équipement qui gagne », décourager le suréquipement et le renouvellement systématique d'un matériel	1	1						1	1			1				5
	Développement des services de location et de partage du matériel sportif; valorisation et généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition									1	1						2
	Organisation de dons, trocs et échanges de matériel sportif (systèmes de bourses) aux niveaux des clubs, des fédérations							1		1	1						3
	Développement de l'organisation des filières de tri et de collecte du matériel sportif et incitation au recyclage	1							1	1	1		1				5
	Développement du tri sélectif des déchets à l'occasion des manifestations sportives (déchets du grand public comme de l'organisation) en veillant à l'adéquation de la démarche avec la politique de tri mise en œuvre par les collectivités du lieu de la manifestation							1		1	1						3
	Pour les consommables, privilégier le non jetable; notamment pour la distribution de l'eau qui est une problématique particulière lors des événements de course à pied : préférer le matériel réutilisable/rechargeable utilisant de l'eau du robinet ou des bonbonnes grande capacité et les gourdes plutôt que les bouteilles individuelles en plastique; développer l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations sportives								1	1	1						3

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
<b>Soutien aux efforts de recherche et développement (R&amp;D), et à l'éco-conception</b>	Organisation des échanges entre pratiquants, fabricants et acheteurs, et capitalisation des bonnes pratiques; notamment par la mise en œuvre des conventions signées sur ces thèmes entre le ministère des Sports et les fédérations de fabricants : Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS), Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS)	1	1									1	1				4	
	Encouragement à la mutualisation des usages (matières, R/D) et diffusion des guides sectoriels	1	1					1					1				4	
	Généralisation de l'intégration du cycle de vie et soutien à l'approche de coût global (du berceau à la tombe); poursuite de la démarche menée par l'ADEME de réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) des matériels, équipements et terrains sportifs		1											1				2
	Intégration de la notion de coûts environnementaux		1											1				2
	Réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation des produits locaux, notamment dans le cadre des produits achetés pour l'organisation de manif sportives	1					1	1		1	1			1	1			7
	Amélioration du caractère recyclable du matériel sportif et du potentiel de valorisation du matériel, des équipements et des terrains de sports		1											1				2
	Généralisation de mutualisation des bonnes pratiques et retours d'expérience, via notamment le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports	1				1	1							1	1			5







Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques			
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs		Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Formation et sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable	Formation et reconnaissance au moyen de certifications appropriées de « référents développement durable » au sein des organisations sportives et des organisateurs de manifestations sportives : un certain nombre d'entre eux pourraient se spécialiser sur les fonctions de veille, d'observation, de gestion des dispositifs	1							1	1								3	
	Incitation, par des programmes de formation adaptés, des athlètes de haut-niveau à utiliser leur notoriété au service de causes ou d'actions relevant du développement durable ; introduction des dispositions relatives à ces questions dans la charte d'engagement signée par les sportifs de haut-niveau	1										1						1	2
	Information des différentes parties prenantes « internes » (pratiquants, dirigeants, bénévoles, salariés...) et « externes » (spectateurs, fournisseurs, médias, partenaires...), notamment à travers différentes actions de communication, sur les changements climatiques et l'évolution de comportements à mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, pour réduire ses émissions de GES, ainsi que sur les gains associés (environnementaux et économiques)	1	1							1			1					1	4
Développement d'actions d'éducation/formation/sensibilisation au développement durable pour et par les parties prenantes de l'économie du sport	Inclusion d'un volet éducation/sensibilisation dans les conventions ou accords passés par le ministère des Sports en matière de développement durable avec les fabricants et vendeurs d'articles de sports comme la Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) ou la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS), la Fédération des Industries Nautiques (FIN), les professionnels des activités (syndicats professionnels), les constructeurs d'équipements (comme Qualisport), les médias, les agences conseil	1										1						2	
	Développement et mise en place de dispositifs de sensibilisation au développement durable à travers les activités sportives (en favorisant le lien avec des associations de protection et d'éducation à l'environnement ou des associations de solidarité), notamment lors des événements sportifs en direction des spectateurs								1	1	1		1						4
	Sensibilisation et formation des organisations professionnelles, des syndicats et des prestataires de services sportifs aux enjeux du développement durable du sport	1	1												1				3

# Annexe 6 | Tableau proposant les acteurs principalement concernés par levier d'action

98

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Acteurs économiques	Acteurs divers (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)			
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Étab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
<b>Renforcement du partage et de la mutualisation des bonnes pratiques et des connaissances à travers des plateformes et des réseaux d'acteurs (sur un plan local, national et international)</b>	Ouverture de ces réseaux aux autres acteurs de la formation au développement durable; création des ressources et des outils communs et partagés (bases de données, guides, expositions, affiches, flyers, campagnes de communication et d'information...); un des premiers leviers identifié concerne l'organisation de manifestations	1	1						1	1	1	1						6	
	Utilisation dans le sport des outils développés et utilisés dans d'autres secteurs de l'éducation et la formation au développement durable	1	1	1								1						4	
	Mutualisation des outils et des formations pour en diminuer les coûts	1							1	1								3	
	Organisation d'une veille sur les initiatives intéressantes notamment à l'international; sur un plan national, cette tâche pourrait être confiée au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports	1							1									2	
	Création d'un Pôle de compétitivité autour du Sport et du développement durable, fonctionnant en réseau à partir de plusieurs centres universitaires, acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP) et sites industriels autour d'une communauté de projets	1		1									1	1				4	
	Développement de relations de coopérations avec les principaux pays contributeurs, notamment de l'Union européenne, pour valoriser les travaux français en s'appuyant notamment sur le rôle pionnier joué par le mouvement sportif français en adoptant un Agenda 21 du sport	1	1						1									3	
<b>TOTAL DÉFI 2</b>		<b>17</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>57</b>
<b>Sensibilisation des acteurs sportifs et non sportifs aux bonnes pratiques de gouvernance</b>	Information des responsables des territoires sur les potentialités des activités physiques et sportives en matière de développement durable, et donc sur l'intérêt d'associer les acteurs du sport à leurs démarches	1				1		1										3	
	Sensibilisation des acteurs du sport à l'intérêt de s'impliquer dans tous les projets territoriaux et dans les réflexions et démarches participatives et collectives menées à ces occasions. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent être des structures adaptées pour développer des prestations de services sportifs en mobilisant collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, pratiquants sportifs ou usagers	1				1		1	1	1	1	1							7

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
<b>Organisation des conditions de la participation des acteurs des activités sportives</b>	Mutualisation ou création à différentes échelles territoriales d'observatoires pour disposer de l'information nécessaire; au plan national, confier ce rôle au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports, avec des outils de consultation et de diffusion adaptés	1				1	1	1	1									5
	Incitation des acteurs du sport organisés à intégrer les organismes de concertations pluriels tels que les CESER (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux), les conseils de développement des pays et agglomérations, ou mis en place dans le cadre des agendas 21 locaux. Incitation des acteurs du sport à participer aux procédures de concertation des PADD (Projets d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) des PLU (Plans locaux d'urbanisme), de la politique de la ville et de l'établissement des différents schémas et plans (tels que les Plans Climat Énergie Territoriaux)	1				1		1	1	1								5
	Encouragement à la désignation de représentants, par exemple à un niveau interfédéral, pour participer à ces organismes de concertation extra-sportifs					1			1	1								3
	Encouragement à la participation aux lieux de concertation dédiés au sport, tels que les Conférences régionales du sport et les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)	1				1		1	1									4
	Ouverture aux acteurs non sportifs avec voix délibérative - notamment les collectivités - des lieux de concertation sportifs : Comité Régionaux et Départements Olympiques et Sportifs (CDOS et CROS), Conseils régionaux, départementaux et intercommunaux des Offices Municipaux des Sports (OMS), commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), etc.	1					1	1	1									4
	Promotion des partenariats d'expertise avec des ONG spécialisées dans le développement durable et l'environnement (protection et éducation), ainsi qu'avec les services développement durable des entreprises partenaires du sport	1											1					2

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
<b>Promotion de la Stratégie auprès de tous les acteurs du sport : incitation des organisations sportives à engager des démarches structurées de développement durable</b>	État des lieux de l'offre sportive (densité territoriale de clubs sportifs, ratio nombre adhérents/clubs, concurrence territoriale de l'offre...)	1				1	1	1	1	1			1	1	1			
	Intégration des enjeux de développement durable de manière réglementaire : dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, dans les contrats de partenariat marketing, etc.	1							1	1	1							4
	Éco-conditionnalité des aides apportées par l'État (conventions d'objectif, CNDS, etc.) tant pour le fonctionnement des organisations, que la réalisation des lieux de pratiques ou l'organisation d'événements	1				1	1	1										4
	Reconnaissance et développement d'écolabels, de certifications et de qualifications dans le domaine du sport (équipements, matériels, intervenants, fonctionnement fédéral et associatif...), tout en évitant leur multiplicité	1						1	1				1	1				5
	Promotion auprès du réseau associatif sportif et des acteurs économiques du sport des principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), notamment au travers des normes ISO_26000 (évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable dans une organisation) et ISO_20121 (organisation d'événements et développement durable) ; et donc, poursuite des travaux d'élaboration de référentiels d'application au sport des normes pertinentes	1				1			1									3
	Développement d'expérimentations territoriales, notamment grâce à la création d'un fonds expérimental du CNDS lié au développement durable	1				1	1	1										4
	Favoriser la mutualisation des structures, des équipements sportifs, des bénévoles et des éducateurs : échelle territoriale élargie, espace de concertation multisports...	1				1		1		1	1							
<b>Mise en place de politiques temporelles</b>	À partir de concertations et de diagnostics locaux, poursuite de la mise en cohérence des rythmes de vie, de l'offre de services et de l'organisation des équipements de proximité, par rapport aux besoins et aux contraintes des usagers. Cette politique doit favoriser l'accessibilité aux lieux de pratiques (transports, plannings...), leur plein emploi, les rencontres et l'utilisation des installations sportives des collèges et lycées durant les périodes de week-end et de congés					1		1	1	1							4	

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics										Acteurs du mouvement sportif			Acteurs économiques		Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)		Médias
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)		
Promotion d'une approche responsable du marketing sportif et de la communication par le sport	Par la signature de conventions, encouragement des financements pérennes et des partenariats à long terme pour accompagner le développement des événements et des pratiques dans la durée	1				1		1							1	1			5
	Amélioration de la lisibilité des objectifs et des modalités d'application des partenariats	1						1	1										3
	Intégration du développement durable dans les critères de financements des événements sportifs et de choix des partenaires	1							1	1									3
	Utilisation de collaborations avec le secteur privé comme levier supplémentaire de sensibilisation au développement durable et de mise en œuvre de démarches (utiliser les compétences des entreprises partenaires en matière de développement durable)	1						1		1					1	1			5
	Développement d'une communication responsable autour des politiques de développement durable et évitant les effets d'annonce sans véritable action (éco-blanchiment/ <i>greenwashing</i> )	1													1	1			5
<b>TOTAL DÉFI 3</b>		<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>



Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias		
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats				Médias
Soutien aux stratégies individuelles et collectives de réduction des émissions de GES	Réalisation de diagnostics par les acteurs du sport : évaluations des émissions de GES, diagnostics de performances énergétiques des installations sportives, etc. ; encouragement au suivi des évolutions via des mises à jour régulières de ces diagnostics ; poursuite notamment du programme d'incitation à la réalisation de Bilan Carbone® par les fédérations sportives et mise en œuvre de plans de réduction	1				1	1		1	1										5
	Intégration de ces démarches dans des programmes plus larges développés sur le territoire par des collectivités locales : Plan Climat Énergie Territoriaux, Contrat d'Objectif Territoriaux...						1												1	
	Partage des « bonnes pratiques » entre les acteurs et valorisation des opérations innovantes et exemplaires, notamment celles menées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif (installations et sites sportifs, transport et mobilité, applications informatiques d'optimisation et de gestion...). Sur un plan national, lancement d'un « club carbone » réunissant les fédérations, les organisateurs d'évènements sportifs, les sponsors et les clubs permettant notamment la modélisation des plans d'action de réduction des émissions de GES en fonction des structures sportives					1	1		1											3
Evolution des pratiques et des matériels sportifs	Réduction des consommations d'énergie liées à la fabrication et à l'utilisation des matériels sportifs ; encouragement à l'adoption de solutions techniques innovantes pour les sports mécaniques et ceux nécessitant l'usage d'engins motorisés pour l'entretien des infrastructures, l'enseignement ou la sécurité	1									1				1	1				4
	Intégration des fabricants et des distributeurs des matériels sportifs dans la démarche de réduction des émissions de GES liées à la fabrication et l'utilisation de ces équipements	1	1												1					3
	Aménagement des calendriers et horaires des rencontres sportives pour limiter les consommations énergétiques (éclairage, chauffage...)	1									1									2
Prise en compte des perspectives d'évolution du climat dans une stratégie d'adaptation	Anticipation adaptée aux territoires pour les installations sportives, des probables variations climatiques à travers des réflexions portant sur l'intégration dans l'environnement (approche bioclimatique, besoins en climatisation)	1	1					1	1	1				1	1					7
	Mise en œuvre d'une veille relative aux impacts probables des changements climatiques sur les activités sportives et réalisation d'études par typologie d'activité sportive, pondération géographique...	1						1	1	1										4
	Information des pratiquants sur ces évolutions et sur les impacts probables sur la pratique sportive	1									1								1	2
<b>TOTAL DÉFI 4</b>		<b>13</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>66</b>	

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Étab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Modification de l'organisation des pratiques sportives pour réduire les émissions de GES dues au transport	Réorganisation des compétitions des fédérations sportives pour réduire les transports : modification du format des championnats, optimisation de la formation des poules, choix des sites des manifestations exceptionnelles, réflexion sur l'évolution des limites administratives, regroupement des manifestations ; par exemple mutualiser les services et la logistique de deux organisations différentes ou réunir deux compétitions en une, durant un week-end sur un même site, ou deux sites voisins...								1	1								2
	Gestion prévisionnelle du nombre de spectateurs et de leurs modes de transports, en particulier lors des événements d'envergure	1				1	1	1		1	1							6
	Développement de partenariats entre le mouvement sportif, les organisateurs d'événements, les collectivités locales responsables de la définition des services de transports locaux, et les sociétés nationales de transport, afin de proposer des alternatives au transport routier	1						1	1	1				1				5
	Limitation – en encourageant une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des organisations sportives – des déplacements liés à l'organisation des réunions, des formations, etc.	1					1	1		1	1							5
	Développement d'événements fournissant sur place les équipements de compétition quand ils sont volumineux (bateaux, véhicules, etc.) pour éviter leurs transports individuels par les concurrents										1	1						2
	Dans les plateformes de concertation sur le sport et le développement durable qui seront mises en place (cf. Défi 3 : Gouvernance), création de forums spécifiques sur les transports pour mutualiser et diffuser les meilleures pratiques	1					1		1	1	1			1				6
Intégration des critères de mobilité durable dans les choix d'implantation des équipements sportifs	Organisation de la desserte par les transports en commun des sites de pratique et implantation des nouvelles installations sportives au cœur des lieux de vie					1	1	1		1							4	
	Intégration de critères d'accessibilité dans les choix des sites					1		1		1							3	
	Inscription des projets d'infrastructures sportives dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les Plans climat énergie territoriaux, etc.							1									1	
	Concertation, lors des choix d'implantation des équipements sportifs, entre les pouvoirs publics et les utilisateurs, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux					1		1		1	1							4



Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Développement de l'utilisation des transports en commun et des modes de transports doux	Développement et diffusion d'informations (notamment via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) sur les moyens de rejoindre les sites de pratiques en transport en commun, transport doux et covoiturage en lien avec les collectivités locales							1		1							1	2
	Développement de l'attractivité des transports en communs par des offres combinées reposant sur des partenariats adaptés et des aides financières							1						1				2
	Développement et entretien des voies d'accès sécurisées pour les modes de transports doux autour des sites de pratique							1										1
	Modulation des remboursements des frais de déplacement en fonction du mode de transport utilisé	1				1	1		1	1	1							6
	Installation de parkings à vélo sécurisés proche des équipements sportifs							1										1
	Développement de l'inter-modalité par l'amélioration des connexions entre modes de transport tout au long de la chaîne des transports, notamment sur les derniers kilomètres; l'utilisation des transports ferroviaires devant être privilégiée, il faut assurer la prise en charge des transports depuis les gares jusqu'aux lieux de pratique ou de compétitions, pour les sportifs comme pour les spectateurs							1							1			2
Sensibilisation aux changements de comportement	Mise en place de formations à l'éco-conduite pour les conducteurs des organisations sportives, notamment pour les événements sportifs									1	1							2
	Lancement de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des modes de transport doux, des transports en commun et du covoiturage	1	1						1	1	1						1	5
Utilisation de véhicules à faible émission pour les flottes captives	Sensibilisation aux alternatives de déplacements faiblement polluants, notamment pour les associations sportives en complément d'une offre publique de mobilité	1						1	1									3
	Développement de partenariats (notamment autour des événements sportifs) avec les constructeurs automobiles pour faire du sport une vitrine sur l'utilisation des véhicules à la pointe sur les enjeux environnementaux								1	1	1			1				4

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques						
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Étab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Mise en accessibilité tout public des transports pour se rendre sur les sites de pratique et des événements	Application des critères d'accessibilité prévus par la loi dans la construction ou la rénovation des réseaux de transport, en concertation avec les publics concernés pour bien définir les besoins territoriaux spécifiques					1		1	1	1								4	
	Mise en place d'une tarification, en fonction des priorités locales, permettant de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre							1						1				2	
Intégration des enjeux en matière de transport dans l'organisation des grands événements sportifs	Sensibilisation des organisateurs à l'importance des transports lors de manifestations sportives	1						1	1	1	1			1				6	
	Intégration de la question des transports dans les cahiers des charges des grandes manifestations	1					1	1		1								4	
	Développement des « fan zones » pour les grands événements. Ces lieux d'animation dans lequel il est possible de vivre l'événement à distance (dans son pays) pourront réduire les émissions de GES liés aux déplacements des spectateurs sur les sites de compétition	1						1	1	1									4
<b>TOTAL DÉFI 5</b>		<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>86</b>





Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias		
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats				
Responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité	Élaboration de règlements fédéraux sur l'environnement et le développement durable donnant, notamment, des consignes opérationnelles aux clubs et comités sportifs sur la préservation de la biodiversité	1						1	1									3		
	Élaboration d'un cahier des charges environnemental relatif à la conception et à l'organisation des événements sportifs	1	1						1									3		
	Communication directe auprès des licenciés pour les informer de leur responsabilité individuelle et des gestes recommandés par leurs fédérations (celles dont les pratiques se déroulent en milieu naturel ouvert touchent au moins 6 millions de personnes)	1								1									2	
	Sensibilisation et formation des cadres et des dirigeants	1								1									2	
	Diffusion des bonnes pratiques avec caution scientifique	1	1	1															3	
	Incitation des pratiquants fédérés à connaître et respecter la biodiversité des territoires découverts, en particulier à l'étranger, en application des principes du tourisme durable									1										1
	Incitation de l'ensemble du mouvement sportif à établir le contact avec ses homologues environnementaux et gestionnaires d'espaces naturels, au plan local et à l'échelle de territoires pertinents (massifs, bassins, parcs, etc.)					1					1	1								3
	Systematisation des coopérations interfédérales par la désignation de référents mandatés selon les thématiques et par l'élaboration de plans d'actions communs					1					1									2
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité 2010-2020	Elaboration d'un plan d'action sur le sport sous l'impulsion du ministère des Sports	1				1	1	1											4	
	Implication systématique du mouvement sportif dès le lancement des démarches de classement de nouveaux espaces naturels protégés (la SNDD prévoit d'en doubler la surface d'ici à 2020 en passant de 1 à 2 % du territoire)	1							1	1									3	
	Désignation par chaque gestionnaire d'espaces naturels d'un référent sur les activités sportives chargé d'élaborer un programme de travail en concertation avec les acteurs du sport et de l'environnement											1								1
	Création d'ici à 2013 d'un réseau d'espaces naturels et sportifs garantissant la pratique d'activités sportives éco-citoyennes et la protection d'espèces sensibles; conception d'un label spécifique de réserves « Nature et Sport » cogérées par les acteurs de l'environnement et du sport	1	1					1												3
<b>TOTAL DÉFI 6</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>115</b>		



Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias		
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats				
Développement de la relation Sport/Santé, notamment aux niveaux institutionnel, humain et financier	Transformation des commissions médicales des fédérations sportives en commissions Sport Santé et Bien-Être									1									1	
	Développement de la connaissance de l'impact du sport scolaire sur la santé et le bien-être			1						1									2	
	Renforcement des coopérations entre la direction des Sports (ministère des Sports) et la direction générale de la Santé (ministère de la Santé)	1	1		1															3
	Intégration du taux de pratique sportive des populations comme un indicateur de la qualité de vie	1			1															2
Encouragement à l'exemplarité des acteurs du sport, sportifs de haut niveau et cadres	Renforcement des collaborations entre les agences régionales de santé, les DRJSCS, les établissements publics, l'INSEP, le Pôle Ressources National Sport Santé, etc.	1			1					1										3
	Institution d'un référent Sport Santé en lien avec le médecin conseil dans les centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) et les écoles nationales	1								1										2
	Formation et mobilisation des sportifs de haut niveau à la communication sur les enjeux et les thématiques sport-santé	1			1							1								3
	En parallèle, réalisation des campagnes de communication institutionnelle	1			1													1		2
Intensification de l'engagement contre toute forme de dopage	Application et actualisation des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage	1								1	1	1	1							
	Multiplication des campagnes d'information et de prévention contre le dopage en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau, les jeunes, les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédicales	1								1	1	1	1							
<b>TOTAL DÉFI 7</b>		<b>18</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	
Promotion de l'égalité hommes / femmes dans le sport	Poursuite des actions menées en matière de « Féminisation du sport » pour favoriser l'accès à la pratique des femmes à travers une offre sportive	1								1	1	1						1		5
	Augmentation du nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité bénévoles et salariés en poursuivant notamment les politiques d'incitation réglementaire (quotas)	1								1	1	1						1		5
	Développement de mesures favorisant l'égalité devant la rémunération entre les hommes et les femmes dans les emplois sportifs	1								1	1	1		1	1	1	1			8

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Promotion de la pratique sportive des jeunes et de leur implication dans les instances dirigeantes du sport	Mise en place d'actions de découverte du sport et d'initiation sportive en lien avec les programmes scolaires et les dispositifs périscolaires	1		1				1									
	Association des jeunes aux instances dirigeantes							1	1	1	1						
Intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap	Développement de l'accès aux personnes en situation de handicap à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité et la mixité sociale des publics : formations des éducateurs, aides techniques et financières, mise en avant des initiatives locales remarquables et sensibilisation du public	1						1	1	1					1	5	
	Mise en accessibilité des lieux de pratiques (application de la loi « handicap ») et des événements sportifs pour tous							1	1	1					1	4	
	Soutien aux activités handisport et sport adapté	1			1				1	1					1	5	
	Soutien à l'accès à l'emploi et au bénévolat dans le sport (notamment par l'application de la législation)	1							1	1					1	4	
	Développement d'événements sportifs mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap	1								1	1				1	4	
	Lancement de programmes de recherche et développement sur le matériel sportif et les équipements adaptés	1		1	1											3	
Accès au sport pour les publics en situation d'exclusion socioéconomique	Encouragement de l'accès à la pratique pour les publics en difficulté d'insertion socioéconomique, issus notamment des zones urbaines sensibles inscrites dans le cadre des politiques de la ville, et les chômeurs par le renforcement des aides et le développement d'opérations de promotion auprès de ces publics					1		1		1						3	
	Développement de l'offre de pratique dans les milieux ruraux					1		1	1	1						4	
	Promotion des dispositifs favorisant l'information et l'accompagnement à l'emploi dans le sport et au bénévolat pour les publics en situation d'exclusion ; utilisation des emplois événementiels comme tremplin pour l'insertion	1							1	1						3	
	Repérage, soutien et diffusion des actions exemplaires de développement de la pratique auprès de publics spécifiques en exclusion sportive comme le sport en prison	1							1	1	1				1	6	



Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques				
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)
Meilleure utilisation de la pratique sportive comme outil d'insertion sociale	Établissement d'un état des lieux sur l'implantation des clubs dans les zones prioritaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) notamment					1	1	1	1								4
	Renforcement des politiques de soutien au développement et à la création de clubs dans les zones prioritaires; les doter d'outils, de moyens et de formations spécifiques pour leur permettre de favoriser l'inclusion sociale					1	1	1	1	1							5
	Contribution à la lutte pour le désenclavement des quartiers en favorisant la mixité sociale dans les clubs, les échanges interclubs et lors des compétitions sportives					1	1	1	1	1							4
	Lancement de projets de recherche-action et d'expérimentation sur l'insertion sociale par le sport pour promouvoir les meilleures pratiques et mettre en place des politiques territoriales partagées utilisant le sport					1	1	1	1	1							4
	Intégration de représentants des acteurs du sport dans les forums locaux de concertation sur les politiques d'insertion qui réunissent les parties prenantes (type contrat urbain de cohésion sociale) : collectivités, éducation nationale, associations, familles, etc. ; le sport doit être considéré comme un véritable levier d'insertion, non comme une simple source d'occupation de jeunes désœuvrés					1	1	1									2
	Implantation d'équipements multifonctionnels ouverts au cœur des quartiers sensibles en les accompagnant d'une politique d'animation adaptée pour favoriser les pratiques auto-organisées, les échanges multiculturels et les relations avec les habitants						1	1									1
	Conception de stades ouverts sur la ville, les quartiers et l'environnement et qui favorisent l'insertion sociale par leur identité culturelle, les emplois créés, l'accueil des associations locales, le développement de partenariats sur la billetterie, etc.	1				1	1	1									3
Promotion des actions de solidarité dans le sport	Développement des partenariats entre les acteurs du sport et les associations de solidarité (soutien financier, organisation de collectes de fonds, relais de campagnes de sensibilisation, etc.)							1	1	1					1	4	
	Promotion, soutien et développement des actions de solidarité utilisant le sport support							1	1	1					1	4	
	Accompagnement et incitation des sportifs de haut niveau à mettre leur notoriété aux services d'actions de solidarité									1	1				1	2	

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Étab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Renforcement de la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport	Lutte contre le hooliganisme et promotion de relations régulées et apaisées entre les instances du football, les clubs et les supporters; application notamment des préconisations du « livre vert du supportérisme » (ex. : élaboration d'une charte nationale des associations de supporters et de conventions locales) et promotion de la charte contre l'homophobie	1							1	1						1	4	
	Repérage, renforcement et généralisation des initiatives de lutte contre les actes de violence et de discrimination	1							1	1						1	4	
	Renforcement des partenariats et opérations menées avec les acteurs associatifs sur ces questions, notamment la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports	1								1	1					1	4	
La gestion de l'humain dans le sport : accompagnement de la carrière des sportifs de haut niveau et des ressources humaines dans le sport	Poursuite des actions en faveur de la définition du double projet et de la reconversion des sportifs de haut niveau	1		1					1	1							4	
	Mise en place de politiques de lutte contre les abus d'autorité dans le sport	1							1	1							3	
	Mise en œuvre par tous les acteurs du sport employeurs de politiques de juste rémunération des compétences	1							1	1			1	1			5	
	Lancement de travaux de réflexion sur la qualité de l'emploi dans le sport, notamment autour de la notion de pérennité des emplois, en lien avec l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS)	1				1												2
	Formation continue des ressources humaines du sport tout au long de leur carrière	1											1	1			3	

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Acteurs environnementaux / ONG		Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs	Sportifs de haut niveau	Autres acteurs environnementaux / ONG	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias	
Promotion du bénévolat	Promotion du bénévolat comme source d'épanouissement et de développement personnel notamment par le biais du service civil	1						1	1									3	
	Développement de partenariats avec les structures de recherche et de promotion du bénévolat (comme France Bénévolat) qui aujourd'hui traitent peu du sport								1									1	
	Reconnaissance du rôle des bénévoles et aide à leur investissement en diminuant les coûts supportés (défiscalisation des frais) et en développant les formations	1							1	1								3	
	Lancement de travaux de recherche sur l'évolution des formes de bénévolat en lien avec les évolutions de la société (notamment autour de la problématique de la disponibilité) pour repenser la place du bénévole dans les structures associatives	1							1	1								3	
	Préparation et accompagnement du mouvement sportif sur l'évolution des méthodes de recrutement, d'accueil et d'encadrement des bénévoles	1																1	
Concertation et coordination des acteurs engagés au service de la responsabilité sociale du sport	Animation d'un réseau des acteurs notamment du mouvement sportif et des collectivités territoriales	1																1	
	Constitution d'une instance nationale de concertation	1																1	
	Incitation de coopérations bi ou pluri partites visant à améliorer l'efficacité globale des actions et faciliter leur complémentarité	1						1	1			1	1	1				6	
Lutte contre les dérives économiques liées au sport	Promotion de l'équité sportive en luttant contre la trop grande concentration des moyens financiers : développer la solidarité financière entre le monde professionnel et le monde amateur, ouverture d'un débat au niveau européen sur les moyens de contrôler les dérives financières du sport professionnel (favoriser le fair-play financier, régulation de la masse salariale dans les clubs professionnels...)	1						1	1									3	
	Lutte contre les dérives liées à l'organisation des jeux en ligne en favorisant notamment le respect de la réglementation	1							1									2	
	Lutte contre la corruption dans le sport : attribution des marchés, candidatures aux grands événements, etc.	1							1									2	
<b>TOTAL DÉFI 8</b>		<b>30</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>147</b>

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Participation à la dynamique internationale en matière de sport et développement durable, et soutien à la mise en œuvre de démarches au sein du mouvement sportif mondial	Incitation des représentants et sportifs de haut niveau Français pour qu'ils soient les relais des principes de développement durable promus par la France : création de commissions dans les instances nationales et internationales, désignation d'élus en charge de la thématique, allocation de moyens humains et financiers, etc.								1			1						2
	Soutien aux accords et plateformes internationaux	1																1
	Soutien à l'évolution des cahiers des charges des manifestations sportives et des règlements fédéraux internationaux pour l'intégration des principes du développement durable	1							1									2
	Participation aux travaux de normalisation internationale et à leurs déclinaisons en France, notamment la norme 20 121 sur les événements	1							1									2
	Instauration d'une veille des bonnes pratiques étrangères, notamment à travers le Centre de ressources et d'expertise sport et développement durable du ministère des Sports	1																1
	Organisation du partage et de la diffusion de l'information au sein des organisations et entre elles	1							1	1								3
	Intégration des enjeux du sport dans les programmes internationaux de développement durable	1										1						2
Respect du droit international du travail dans la production du matériel sportif	Engagement dans des démarches de labellisation et de normalisation des processus d'achat à l'international (évaluation des fournisseurs étrangers, accompagnement du changement d'outils et de méthode de production chez les fournisseurs des pays en développement...)	1										1	1	1			4	
	Orientation des appels d'offres internationaux par des critères plus exigeants en termes d'impact sur l'environnement et de conditions sociales de production					1	1			1	1	1	1	1			7	
	Valorisation de prestataires faisant la démonstration de leur responsabilité sociale et environnementale	1								1	1					1	3	
	Promotion du commerce équitable dans les achats des acteurs du sport, notamment pour le textile en collaborant avec des ONG qui œuvrent en faveur de ces enjeux (ex. : Artisans du Monde, Collectif éthique sur l'étiquette, RITIMO, etc.)					1	1			1	1	1						5



Annexe 6 | **Tableau proposant les acteurs principalement concernés par levier d'action**

118

Leviers d'actions	Préconisations par levier d'actions	Acteurs publics							Acteurs du mouvement sportif			Autres acteurs environnementaux / ONG	Acteurs économiques					
		Ministère des Sports	Min. de l'Environnement	Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Ministère de la Santé	Services déconcentrés	Etab. Publics du sport (CNDS, CREPS, etc.)	Collectivités ter.	CNOSF / CROS / CDOS	Fédé / Ligues	Clubs		Sportifs de haut niveau	Fabricants et distributeurs d'équipements sportifs	Prestataires de services sportifs	Syndicats	Associations diverses (cohésion sociale, handicap, égalité hommes-femmes...)	Médias
Promotion des comportements responsables de la communauté sportive française à l'étranger	Promotion du respect des cultures, des langues, des règlements locaux et de l'environnement naturel des lieux de pratique à l'étranger								1	1		1						3
	Encouragement à la maîtrise des langues étrangères au sein du mouvement sportif français pour faciliter les échanges avec le mouvement sportif mondial	1		1					1	1								4
	Promotion du respect des cultures et règlements locaux dans l'organisation d'événements sportifs français à l'étranger								1	1		1						3
Utilisation des événements sportifs internationaux organisés en France comme vitrine exemplaire des bonnes pratiques	Mise en place de démarches ambitieuses, des meilleures pratiques et des innovations dans les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France; en faire notamment une condition du soutien de l'État	1				1			1	1								4
	Accueil des délégations étrangères et des spectateurs dans une dynamique d'échanges interculturels et de démarche responsable	1							1	1								3
	Valorisation des démarches de développement durable auprès des visiteurs étrangers à travers des dispositifs de communication appropriés	1							1	1							1	3
<b>TOTAL DÉFI 9</b>		<b>21</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

L'élaboration de ce document a nécessité l'investissement d'un grand nombre d'acteurs et de partenaires du ministère des Sports.

En premier lieu, il convient de remercier le Comité National Olympique et Sportif Français et plus particulièrement son Président Denis MASSEGLIA, son Vice-Président délégué Jean-Michel BRUN et le Président de la commission sport et développement durable, Jean-Pierre CHAMPION. C'est grâce à la forte implication de Jean-Pierre FAYE et Pascal VAUTIER que l'ensemble du mouvement sportif avec les CROS, CDOS et la plupart des fédérations sportives se sont engagés dans cette démarche.

Des remerciements appuyés sont également adressés au Centre National de Développement du Sport (CNDS) pour avoir permis le déroulement des Assises et apporté son expertise et à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour la mobilisation de ses compétences et de ses moyens. Directement articulée avec la Stratégie Nationale de Développement Durable, le travail d'élaboration de la Stratégie spécifique au sport n'aurait pu être mené à terme sans le fort soutien du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le Commissariat Général au Développement Durable.

Les collectivités territoriales et les associations nationales d'élus par leurs présences et leurs contributions ont apporté une aide précieuse à la définition des choix et des actions stratégiques.

Au fil des Assises territoriales, chaque participant a pu, au sein des ateliers, apporter sa contribution.

Les sportifs de haut niveau ont pu renseigner en ligne un questionnaire pour enrichir le projet de Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport.

Un certain nombre d'experts ont également apporté leur éclairage sous forme d'une contribution écrite : Laurent DAMIANI (Sponsor), Benjamin MARIAS (Azimut Innovation), Raphael BOUJU (Atémia), Maud LELIEVRE (Écomaires), Pierre GOJIN (Fédération Professionnelle des entreprises du Sport), Stéphane LATXAGUE (Surf Rider Foundation), Roger BONNENFANT (AIRES), Philippe SANCHEZ (DRJSCS Aquitaine), Laetitia ZAPPELLA (UFOLEP), Adil EL OUADEHE (UFOLEP), Roland GERARD (réseau école et nature), Philippe MACHU (UFOLEP), Alexis GALLICE (CIALFI), Nathalie DURAND (Observatoire du sport et du développement durable), Miranda Kiuri (Universitaire), Jacques THOUROUDE (ANDES), Alexandre HEAGY (CDOS 54), Manon PAPELIER (Direction des Sports), Alain GUEGUEN (FFRP), Jean-Michel PASTOR (Haut Fonctionnaire en charge du développement durable), Nadia BOEGLIN (Commissariat Général au Développement Durable), Nathalie CATAJAR (médecin conseiller régional DRJSCS Île-de-France), Emelyne RETHORE, François ACHIARY (DDCSPP Pyrénées Atlantique).

Pour recueillir et synthétiser les préconisations d'actions, la direction des sports a bénéficié de la participation d'experts qui ont accepté de rendre compte des contributions qu'ils avaient identifiées en participant à une ou plusieurs Assises territoriales. Il s'agit donc de remercier pour leur investissement particulier : Roger BONNENFANT (AIRES), Marie-Liesse DOVERGNE (enseignant chercheur), Pierre GALIO (ADEME), Denis CHEMINADE (on line formation), Xavier PARENTEAU (Consortium Stade de France), Antoine CHARLOT (Comité 21), Nathalie BOY DE LA TOUR (fondation du football), Claudine ZYSBERG (Commissariat Général au Développement Durable) ainsi que les membres du bureau de la communication du ministère des Sports, tout particulièrement Virginie MEUNIER, Charlotte BOUDAL et Morad ABDALLAH pour leur présence systématique aux Assises.

Yves RUELLE, stagiaire de l'Institut Régional d'Administration de BASTIA à la Direction des Sports a été un fort appui pour la constitution des annexes.

Un grand merci est à adresser à Tony ESTANGUET, ambassadeur du ministère des Sports pour le développement durable.

La direction des sports s'est appuyée sur le cabinet KENEO, avec Monsieur Edouard DONNELLY et le cabinet Rendez-vous RP, avec Madame Stéphanie GENTILHOMME, pour rédiger la synthèse des contributions.

Merci également à l'ensemble des ministères qui se sont investis dans la démarche, en particulier le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et tout particulièrement le Commissariat Général au Développement Durable dont la présence au fil du travail engagé, a permis de maintenir la cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Enfin, un remerciement aux acteurs économiques, environnementaux et sociaux, qui, nombreux et divers, ont permis la pluralité des approches et la garantie d'une mise en œuvre partagée de la stratégie.